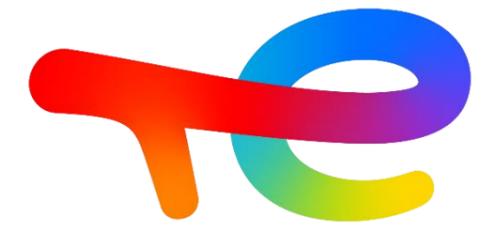


NOTE RELATIVE A LA MISE A JOUR
DU CONTEXTE EOLIEN

PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DE LA CRAIE
Communes de Vésigneul-sur-Marne, Pogy et Marson
Département de la Marne (51)

ANNEXE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



TotalEnergies

TotalEnergies
Parc technologique du Mont Bernard
18, rue Dom Pérignon
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03.26.65.75.37



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies
www.be-jc.com

Réalisation du dossier :
Paysagiste : Eloi TRIQUENOT

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
3, Quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

MARS 2022

SOMMAIRE

CHAPITRE I. PREAMBULE	3
I.1. CONTEXTE EOLIEN DU TERRITOIRE D'ETUDE	5
I.2. INTRODUCTION A LA PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES	9
I.2.1. SELECTION DES POINTS DE VUE	9
I.2.2. METHODOLOGIE DE PRESENTATION DE LA MISE A JOUR DU CONTEXTE EOLIEN	10
CHAPITRE II. PRESENTATION COMPARATIVE DES PHOTOMONTAGES	11
II.1. DEPUIS LE POINT DE VUE 1 : DEPUIS LA D79 ENTRE MARSON ET POGNY	12
II.2. DEPUIS LE POINT DE VUE N°8 : DEPUIS LA SORTIE SUD DE MARSON	14
II.3. DEPUIS LE POINT DE VUE N°13 : DEPUIS LA SORTIE SUD DE CHEPY	16
II.4. DEPUIS LE POINT DE VUE N°14 : DEPUIS LA D79 AU NORD DE MARSON	18
II.5. DEPUIS LE POINT DE VUE N°16 : DEPUIS LA N44 ENTRE LA CHAUSSEE-SUR-MARNE ET POGNY	20
II.6. DEPUIS LE POINT DE VUE N°23 : DEPUIS LA N44 AU SUD DE LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	22
II.7. DEPUIS LE POINT DE VUE N°28 : DEPUIS LA ROUTE AU SUD DE LA FERME DES QUATRE CHEMINS	24
II.8. DEPUIS LE POINT DE VUE N°36 : DEPUIS LA N4 ENTRE COOLE ET MAISONS-EN-CHAMPAGNE	26
CHAPITRE III. CONCLUSION DE L'ANALYSE COMPARATIVE DES CONTEXTES EOLIENS	29

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

<i>Carte 1 : Contexte éolien datant d'Octobre 2019 ayant servi de référence pour le dépôt du dossier (Source : BE JC).....</i>	5
<i>Carte 2 : Sélection de points de vue pour photomontage au regard des modifications du contexte éolien par rapport à la version de 2019 (Source : BE JC).....</i>	9
<i>Carte 3 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	12
<i>Carte 4 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	13
<i>Carte 5 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	14
<i>Carte 6 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	15
<i>Carte 7 : Situation du point de vue n°13 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	16
<i>Carte 8 : Situation du point de vue n°13 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	17
<i>Carte 9 : Situation du point de vue n°14 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	18
<i>Carte 10 : Situation du point de vue n°14 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	19
<i>Carte 11 : Situation du point de vue n°16 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	20
<i>Carte 12 : Situation du point de vue n°16 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	21
<i>Carte 13 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	22
<i>Carte 14 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	23
<i>Carte 15 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	24
<i>Carte 16 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	25
<i>Carte 17 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC).....</i>	26
<i>Carte 18 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC).....</i>	27

Photos

<i>Photo 1 : Vue illustrative et photomontage n°1 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la D79 entre les communes de Marson et de Pogny, à 535 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	12
<i>Photo 2 : Vue illustrative et photomontage n°1 selon le contexte éolien actualisé; Depuis la D79 entre les communes de Marson et de Pogny, à 535 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	13
<i>Photo 3 : Vue illustrative et photomontage n°8 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la commune de Marson sur la D79, à 2473 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	14
<i>Photo 4 : Vue illustrative et photomontage n°8 selon le contexte éolien actualisé ; Depuis la commune de Marson sur la D79, à 2473 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	15
<i>Photo 5 : Vue illustrative et photomontage n°13 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 en sortie de la commune de Chepy, à 3368 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	16
<i>Photo 6 : Vue illustrative et photomontage n°13 selon le contexte éolien actualisé ; Depuis la N44 en sortie de la commune de Chepy, à 3368 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	17
<i>Photo 7 : Vue illustrative et photomontage n°14 selon le contexte éolien de 2019, depuis la route D79, à l'entrée Nord de Marson, à 3579 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	18
<i>Photo 8 : Vue illustrative et photomontage n°14 selon le contexte éolien actualisé, depuis la route D79, à l'entrée Nord de Marson, à 3579 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	19
<i>Photo 9 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 entre Omey et Saint Pierre, à 3780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	20
<i>Photo 10 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien actualisé ; Depuis la N44 entre Omey et Saint Pierre, à 3780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	21
<i>Photo 11 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 au Sud de la Chaussée-sur-Marne, à 6780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	22
<i>Photo 12 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 au Sud de la Chaussée-sur-Marne, à 6780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	23
<i>Photo 13 : Vue illustrative et photomontage n°28, depuis la D81 entre Lisse-en-Champagne et Saint-Amand-sur-Fion, à 12455 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	24
<i>Photo 14 : Vue illustrative et photomontage n°28 selon le contexte éolien actualisé ; depuis la D81 entre Lisse-en-Champagne et Saint-Amand-sur-Fion, à 12455 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	25
<i>Photo 15 : Vue illustrative et photomontage n°36 selon le contexte éolien de 2019 ; depuis la N4 entre Coole et Maisons-en-Champagne, à 15600 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	26
<i>Photo 16 : Vue illustrative et photomontage n°36 selon le contexte éolien actualisé ; depuis la N4 entre Coole et Maisons-en-Champagne, à 15600 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC).....</i>	27

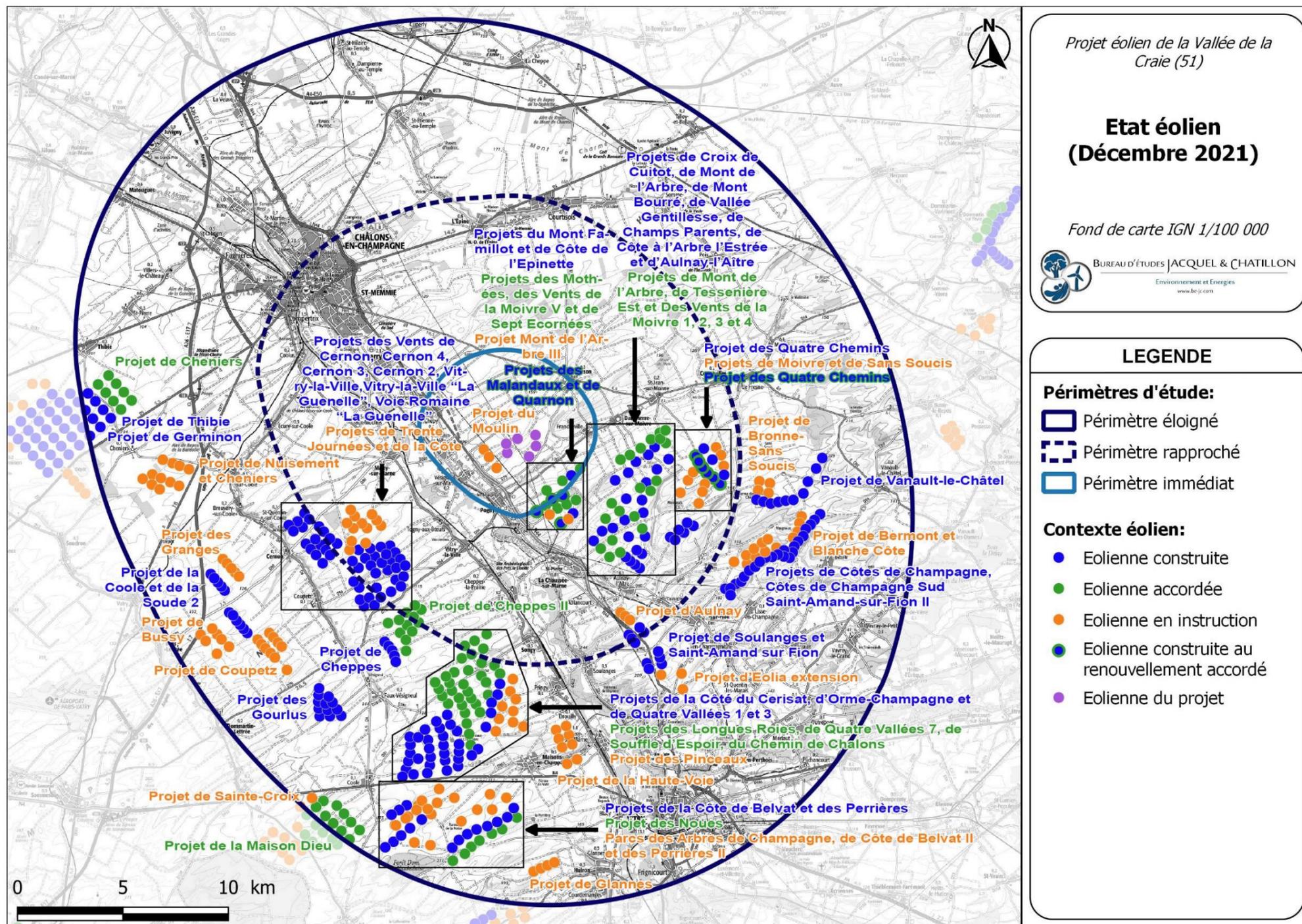
Chapitre I. PREAMBULE



Suite au dépôt de la Demande d'autorisation environnementale relative au projet éolien de la Vallée de la Craie, les services instructeurs ont adressé une demande de compléments au dossier, le 28 Octobre 2021, afin d'en évaluer pleinement la faisabilité. Parmi les différentes demandes relatives à l'évaluation complémentaire des incidences du projet, la section dédiée aux Mesures Eviter, Réduire, Compenser (ERC) indique la nécessité d'intégrer « *les nouveaux projets éoliens dont l'avis de l'autorité environnementale aura été pris* ». Pour ce faire, la présente note exposera la version actualisée de l'état éolien du territoire d'étude. Ensuite une sélection de 8 photomontages sera présentée pour rendre compte de l'évolution des effets liée à l'actualisation du contexte éolien par rapport au dossier initial.

I.1. CONTEXTE EOLIEN DU TERRITOIRE D'ETUDE

L'objectif de ce chapitre est de mettre en exergue les principales modifications observées sur le contexte éolien actualisé par rapport à la version déposée datant d'Octobre 2019. Les différentes modifications observées seront signifiées au sein du tableau de synthèse.



Carte 1 : Contexte éolien datant d'Octobre 2019 ayant servi de référence pour le dépôt du dossier (Source : BE JC)



La synthèse du contexte éolien présentée ci-dessous (au travers du Tableau 1) permet de mettre en avant les principales modifications observées par rapport à la version du contexte ayant servi de base au moment du dépôt du dossier. Pour ce faire, des codes couleur de surlignage **vert** et **bleu** permettent d'identifier les évolutions de statut des parcs déjà présents sur l'ancienne version du contexte éolien. Le surlignage **vert** indique l'évolution d'un statut de déposé vers accordé alors qu'un surlignage **bleu** indique l'évolution d'un statut d'accordé vers construit. Enfin, un surlignage **jaune** indique, quant à lui, **l'apparition d'un nouveau parc au sein du contexte**.

Outre ces deux types d'évolution, quelques modifications supplémentaires peuvent être ajoutées :

- Au sein du périmètre rapproché, outre le changement de statut notifié, **le parc du Chemin de Châlons** voit son implantation réduite de 5 éoliennes par rapport au contexte éolien de 2019. En effet, ce parc compte aujourd'hui 6 machines, contre 11 auparavant ;
- Au sein du périmètre éloigné, outre le changement de statut notifié, **le parc de Maison Dieu** présente le déplacement d'une éolienne (au sein de l'aire d'étude) par rapport à son implantation présentée sur le contexte éolien de 2019 ;
- Au sein du périmètre éloigné, **le parc de Sainte-Croix** (ex. Sainte-Croix Soudé Coole) présente le déplacement d'une éolienne (au sein de l'aire d'étude) par rapport à l'implantation présentée sur le contexte éolien de 2019 ;
- Au sein du périmètre éloigné, outre le changement de nom (ex. Carnont Energie), **le parc d'Eolia extension** voit son implantation réduite de 2 éoliennes par rapport au contexte éolien de 2019. Ce parc compte aujourd'hui 3 machines, contre 5 auparavant ;
- Au sein du périmètre éloigné, **le parc accordé de Bussy-le-Repos** qui était visible sur le contexte éolien de 2019 a été supprimé sur l'actualisation de celui-ci.

Nom du parc	Statut	Nombre d'éoliennes	Communes d'implantation
PERIMETRE IMMEDIAT			
Parc le Mont Famillot	Construit	1	Francheville
Parc du Quirou	Construit au renouvellement accordé	1	Pogny
Parc des Vents de la Moivre V	Accordé	1	Francheville et Pogny
Parc de la Côte du Moulin	Déposé	3	Vésigneul-sur-Marne
PERIMETRE RAPPROCHE			
Parc Aulnay l'Aître	Construit	4	Aulnay l'Aître
Parc Cernon IV « Entre Coole et Marne »	Construit	4	Cernon
Parc Champs Parents	Construit	7	La Chaussée-sur-Marne
Parc Côte de l'Épinette	Construit	1	La Chaussée-sur-Marne
Parc Croix de Cuitot	Construit	7	Dampierre-sur-Moivre, Francheville
Parc Mont Bourré	Construit	1	La Chaussée-sur-Marne
Parc Quatre Chemins II	Construit	3	Coupeville
Parc Saint Amand-sur-Fion	Construit	2	St Amand-sur-Fion
Parc Soulanges	Construit	2	Soulanges
Parc Vallée Gentillesse	Construit	1	La Chaussée-sur-Marne
Parc Vents de Brunelle	Construit	6	St Amand-sur-Fion
Parc Vallée Gentillesse	Construit	1	La Chaussée-sur-Marne
Parc Vents de Brunelle	Construit	6	St Amand-sur-Fion

NOTE RELATIVE A LA MISE A JOUR DU CONTEXTE EOLIEN

Parc Vitry-la-Ville	Construit	2	Togny-aux-Bœufs
Parc La Guenelle	Construit	11	Togny-aux-Bœufs
Parc Voie Romaine	Construit	11	Togny-aux-Bœufs, Vitry-la-Ville
Parc Malandau	Construit au renouvellement accordé	1	La Chaussée-sur-Marne, Pogy
Parc Quatre Chemins	Construit au renouvellement accordé	1	St Jean-sur-Moivre
Parc de Sept Ecornées	Accordé	1	Omey
Parc Les Mothees	Accordé	1	Omey, Francheville
Parc Vents de la Moivre I	Accordé	2	La Chaussée-sur-Marne, Dampierre-sur-Moivre
Parc Vents de la Moivre II	Accordé	1	Dampierre-sur-Moivre
Parc de Vents de la Moivre III	Accordé	1	La Chaussée-sur-Marne
Parc de Lessinières Est (ex. Vents de la Moivre III)	Accordé	1	La Chaussée-sur-Marne
Parc Vents de la Moivre IV	Accordé	1	La Chaussée-sur-Marne
Parc Mont de l'Arbre	Accordé	10	Dampierre-sur-Moivre, Francheville, St Jean-sur-Moivre
Parc Cheppes II	Accordé	12	Cheppes-la-Prairie
Parc Chemin de Châlons	Accordé	1	St Martin-aux-Champs, Songy
Parc de la Côte Ronde	En projet	6	Mairy-sur-Marne
Parc de Bronne-Sans Souci	En projet	7	Coupéville, Vanault-le-Châtel
Parc d'Aulnay	En projet	3	Aulnay-l'Aître
Parc de 30 Journées	En projet	6	Mairy-sur-Marne
Parc Mont de l'Arbre III	En projet	2	Omey, La Chaussée-sur-Marne
Parc Ténergie	En projet	6	Dampierre-sur-Moivre, St Jean-sur-Moivre
Parc Les Vents de la Moivre V	En projet	1	Pogy
Parc Pays du Blancourtien	En projet	6	Ablancourt
PERIMETRE ELOIGNE			
Parc Cernon II	Construit	4	Cernon
Parc Cernon III	Construit	3	Cernon
Parc Cernon IV « Entre Coole et Marne »	Construit	3	Cernon
Parc Cheppes	Construit	5	Cheppes-la-Prairie
Parc Côte de Belvat	Construit	8	Coole, Maisons-en-Champagne
Parc Côte de Champagne	Construit	14	Bassu, St Amand-sur-Fion, Lisse-en-Champagne, Vanault-le-Châtel
Parc Côte de Champagne Sud	Construit	5	Lisse-en-Champagne, St Amand-sur-Fion
Parc Entre Vallée de la Coole et de la Soude	Construit	11	Cernon, St Quentin-sur-Coole
Parc Germinon	Construit	1	Germinon
Parc Gourlus	Construit	12	Faux-Vésigneul



Parc Quatre Vallées I	Construit	6	Coole
Parc Quatre Vallées III	Construit	8	Coole
Parc St Amand-sur-Fion	Construit	3	St Amand-sur-Fion
Parc St Amand-sur-Fion II	Construit	4	St Amand-sur-Fion, Lisse-en-Champagne
Parc Soulanges	Construit	3	Soulanges
Parc Thibie	Construit	7	Thibie
Parc Perrières	Construit	8	Maisons-En-Champagne
Parc Vanault-le-Châtel	Construit	10	Vanault-le-Châtel
Parc Vents de Cernon	Construit	4	Cernon
Parc Vitry-la-Ville	Construit	4	Coupetz, Vitry-la-Ville
Parc Voie Romaine	Construit	2	Vitry-la-Ville
Parc Orme-Champagne	Construit	7	Maisons-en-Champagne, Pringy
Parc Côte de Cerisat	Construit	15	Coole, Pringy
Parc Longues Roies	Accordé	13	Songy
Parc Noues II	Accordé	7	Blacy
Parc de Cheniers (ex. Cheniers Villiers-le-Château)	Accordé	8	Cheniers, Villiers-le-Château
Parc Souffle d'Espou	Accordé	1	Songy
Parc de Quatre Vallées 7 (ex. Quatre Vallées 7)	Accordé	1	Pringy
Parc Maison Dieu	Accordé	11	Coole
Parc de Sainte-Croix (ex. Sainte-Croix Soudé Coole)	En projet	1	Soudé
Parc d'Eolia extension (ex. Carnont Energie)	En projet	3	Soulanges, St Lumier-en-Champagne
Parc Coupetz	En projet	10	Coupetz
Parc Bermont	En projet	8	St Amand-sur-Fion
Parc Blanche Côte	En projet	5	Vanault-le-Châtel
Parc Les Granges	En projet	5	St Quentin-sur-Coole
Parc Arbre de Champagne	En projet	6	Maisons-en-Champagne
Parc de Bussy	En projet	7	Bussy-Lettrée, Dommartin-Lettrée
Parc de Nuisement et Cheniers	En projet	10	Cheniers, Nuisement-sur-Coole
Parc des Pinceaux	En projet	9	Pringy, Drouilly
Parc de la Haute-Voie	En projet	8	Loisy-sur-Marne, Maisons-en-Champagne
Parc de Perrières 2	En projet	5	Maisons-en-Champagne
Côte de Belvat 2	En projet	8	Maisons-en-Champagne

Tableau 1 : Synthèse du contexte éolien du territoire d'étude à Décembre 2021 (Source : BE JC)

I.2. INTRODUCTION A LA PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES

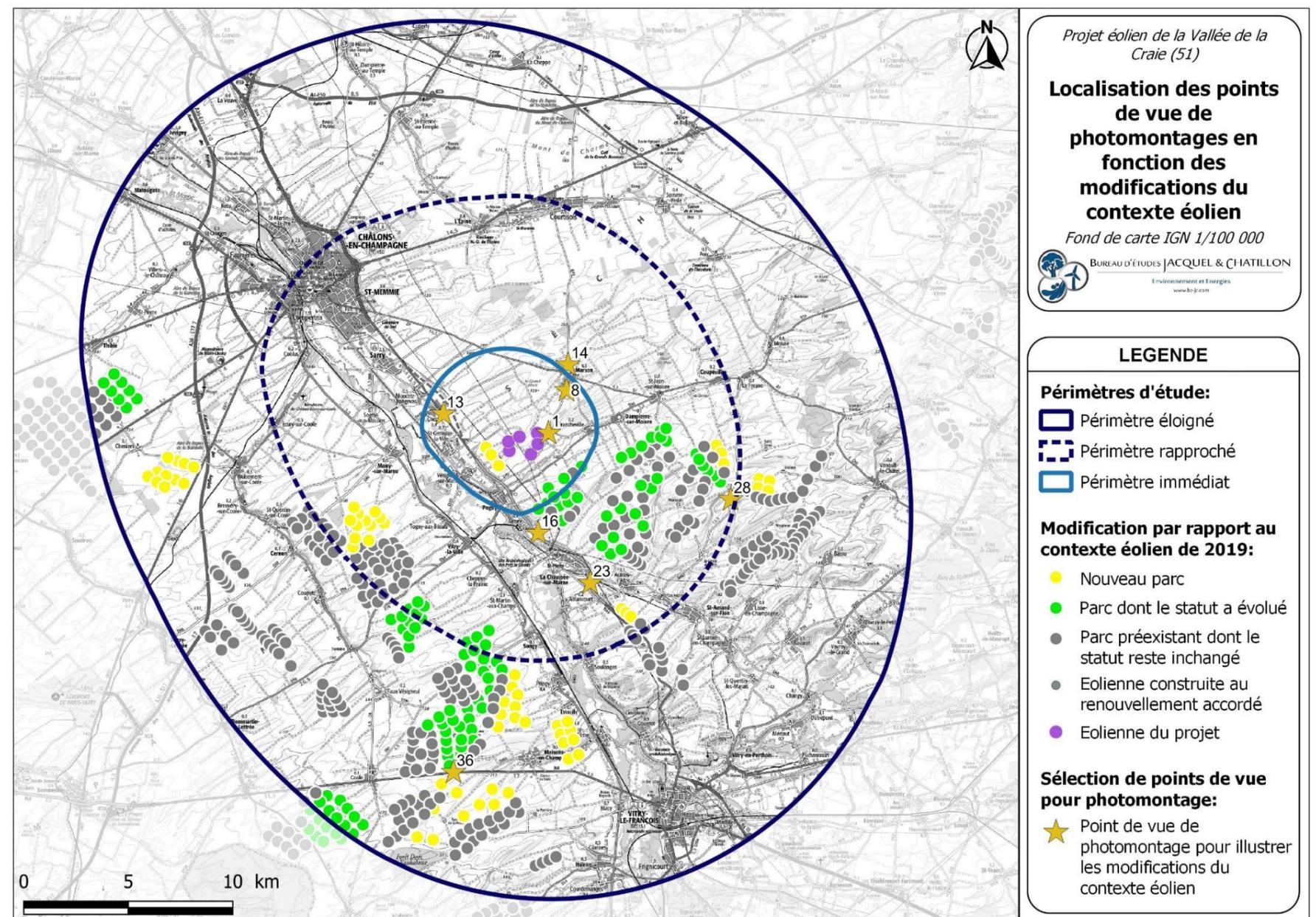
I.2.1. SELECTION DES POINTS DE VUE

Dans le cadre de la demande « *d'intégrer les nouveaux projets éoliens dont l'avis de l'autorité environnementale aura été pris* », une sélection des huit points de vue de photomontage a été opérée parmi les 38 présentés au sein du carnet. Cette dernière est visible selon la carte ci-contre (Carte 2) qui met en parallèle la sélection avec les modifications du contexte éolien par rapport à la version de 2019.

L'objectif de celle-ci est de présenter des points de vue rendant le mieux compte des évolutions du contexte et des éventuels effets induits sur la perception du projet de la Vallée de la Craie. Ainsi, les points de vue suivants ont été sélectionnés :

- **Point de vue 1 :** Depuis la D79, entre Marson et Pogny, les projets de Côte Ronde et Trente Journées devraient apparaître en arrière-plan du projet de la Vallée de la Craie ;
- **Point de vue 8 :** Depuis la sortie Sud de Marson, les modifications des statuts des projets de Quarnon, Malandaux, Sept Ecornées et Vents de la Moivre 5 seront visibles en parallèle du projet de la Vallée de la Craie ;
- **Point de vue 13 :** Depuis la sortie Sud de Chepy, les modifications de statuts des parcs du versant Est de la Marne seront visibles en parallèle du projet de la Vallée de la Craie ;
- **Point de vue 14 :** Depuis le Nord de Marson, les modifications des statuts des parcs du versant Est de la Marne seront visibles en parallèle du projet de la Vallée de la Craie ;
- **Point de vue 16 :** Depuis la N44 entre La Chaussée-sur-Marne et Omey, les modifications des statuts des projets de Quarnon, Malandaux, Sept Ecornées et Vents de la Moivre 5 seront visibles en parallèle du projet de la Vallée de la Craie ;
- **Point de vue 23 :** Depuis la N44 au Sud de la Chaussée-sur-Marne, les modifications des statuts des parcs du versant Est de la Marne seront visibles en parallèle du projet de la Vallée de la Craie ;

- **Point de vue 28 :** Depuis les abords de la Ferme des Quatre Chemins, les modifications des statuts des parcs du versant Est de la Marne et l'apparition du projet de Bronne Sans Soucis seront visibles en parallèle du projet de la Vallée de la Craie ;
- **Point de vue 36 :** Depuis la N4, le projet de la Vallée de la Craie apparaîtra en arrière-plan des modifications du contexte éolien du versant Ouest de la Marne.



Carte 2 : Sélection de points de vue pour photomontage au regard des modifications du contexte éolien par rapport à la version de 2019 (Source : BE JC)

I.2.2. METHODOLOGIE DE PRESENTATION DE LA MISE A JOUR DU CONTEXTE EOLIEN

L'étude des effets de l'actualisation du contexte éolien est réalisée au travers d'une analyse comparative des 8 points de vue précédemment introduits. Pour chacun de ceux-ci, cette note propose une présentation conjointe des photomontages issus du dépôt du dossier (présentant un contexte éolien de 2019) et des photomontages prenant en compte une version actualisée du contexte.

Ce modèle de présentation induit une lecture en planche (deux pages en vis-à-vis) au sein duquel la page de gauche présente la modélisation du projet selon le contexte éolien de Décembre 2019. La page de droite présente la modélisation selon le contexte éolien actualisé (Décembre 2021).

Pour chacune de ces deux pages, la mise en page suit la même logique. La première colonne présente la carte de localisation du point de vue traité puis un texte d'analyse de la modélisation. Sur la seconde colonne, les deux versions ILLU et REAL sont présentées.

Pour revenir sur le texte qui accompagne chacune des deux pages, le texte inscrit sur la page de gauche est un rappel de l'analyse des incidences issue de l'étude paysagère et patrimoniale puisqu'il correspond à la prise en compte du contexte éolien de 2019 et donne une analyse de l'insertion du projet dans celui-ci. En ce qui concerne la page de droite, le texte s'attache à notifier les changements dans l'état éolien visible et rendre compte des potentiels effets de ceux-ci sur la perception du projet.

La Figure 1 illustre l'organisation de la planche comparative du contexte éolien pour chaque point de vue. L'exemple ici présenté est la planche comparative depuis le point de vue n°1. Elle est à retrouver en pages 12 et 13.

Les annotations qui y sont associées permettent de comprendre l'organisation de la double page.

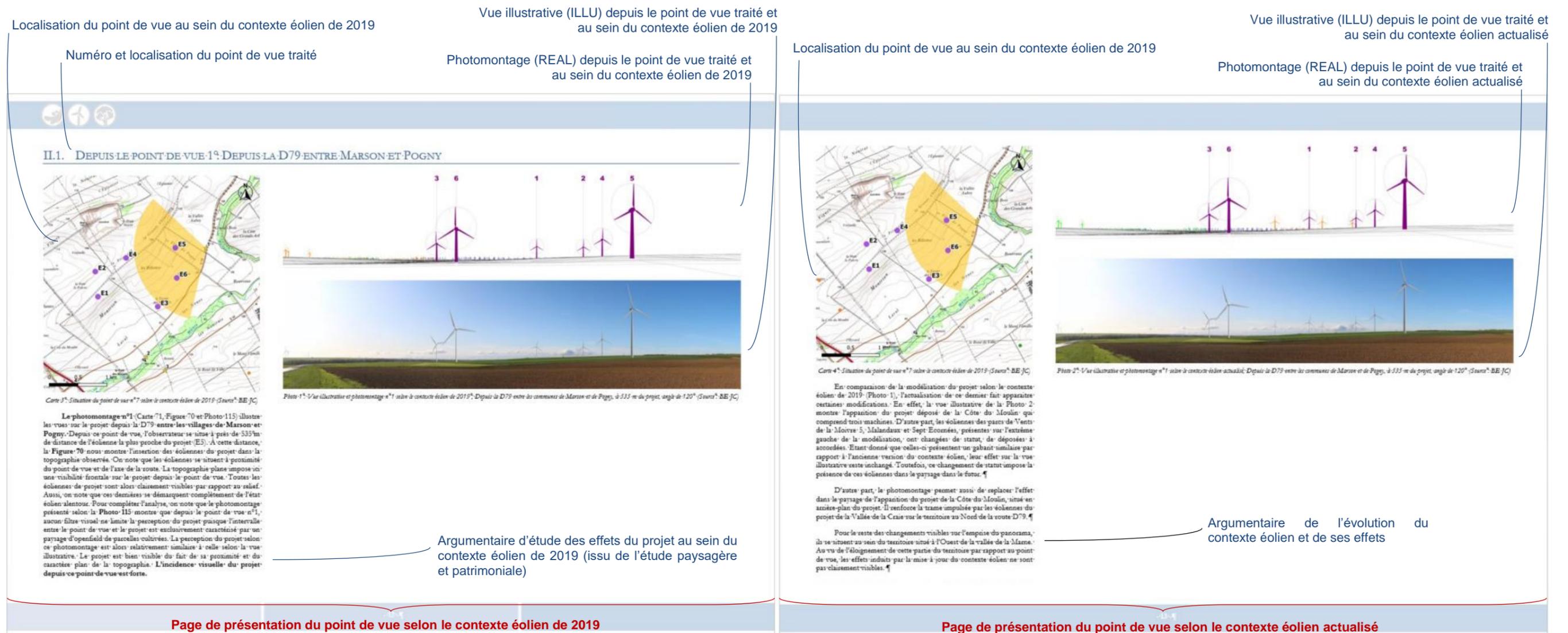
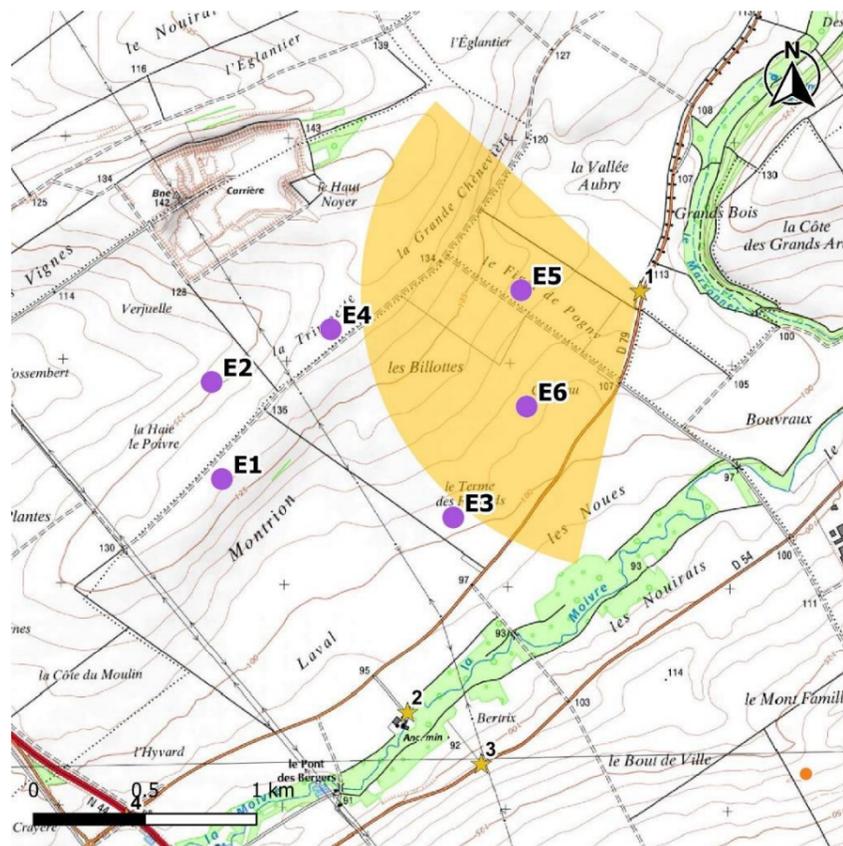


Figure 1 : présentation de la planche de comparaison du contexte éolien depuis le point de vue n°1 (Source : BE JC)

Chapitre II.
PRESENTATION COMPARATIVE DES PHOTOMONTAGES

II.1. DEPUIS LE POINT DE VUE 1 : DEPUIS LA D79 ENTRE MARSON ET POGNY



Carte 3 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC)

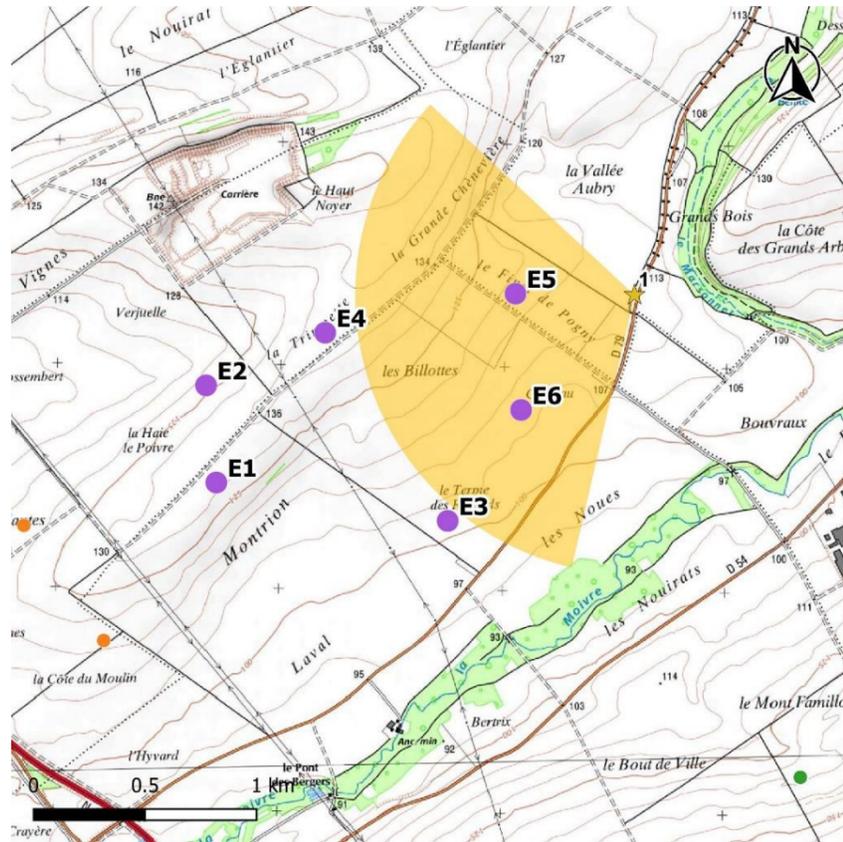
Le photomontage n°1 (Carte 3) illustre les vues sur le projet depuis la D79 entre les villages de Marson et Pogny.

La vue illustrative de la Photo 1 nous montre l'insertion des éoliennes du projet dans la topographie observée. On note que les éoliennes se situent à proximité du point de vue et de l'axe de la route. La topographie plane impose ici une visibilité frontale sur le projet depuis le point de vue. Toutes les éoliennes du projet sont alors clairement visibles par rapport au relief. Aussi, on note que ces dernières se démarquent complètement de l'état éolien alentour.



Photo 1 : Vue illustrative et photomontage n°1 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la D79 entre les communes de Marson et de Pogny, à 535 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Pour compléter l'analyse, on note que le photomontage présenté selon la Photo 1 montre que depuis le point de vue n°1, aucun filtre visuel ne limite la perception du projet puisque l'intervalle entre le point de vue et le projet est exclusivement caractérisé par un paysage d'openfield de parcelles cultivées. La perception du projet selon ce photomontage est alors relativement similaire à celle selon la vue illustrative. Le projet est bien visible du fait de sa proximité et du caractère plan de la topographie.



Carte 4 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC)

En comparaison de la modélisation du projet selon le contexte éolien de 2019 (Photo 1), l'actualisation de ce dernier fait apparaître certaines modifications. En effet, **la vue illustrative de la Photo 2** montre l'apparition du projet déposé de la Côte du Moulin qui comprend trois machines. D'autre part, les éoliennes des parcs de Vents de la Moivre 5, Malandaux et Sept Ecornées, présentes sur l'extrême gauche de la modélisation, ont changé de statut. Elles sont passées de déposées à accordées. Etant donné que celles-ci présentent un gabarit similaire par rapport à l'ancienne version du contexte éolien, leur effet sur la vue illustrative reste inchangé. Ainsi l'étude de l'impact cumulé initialement envisagé n'est pas modifiée par une modification d'état d'avancement d'autres projets mais ce type d'impact devient plus certain lorsque le projet est accordé.

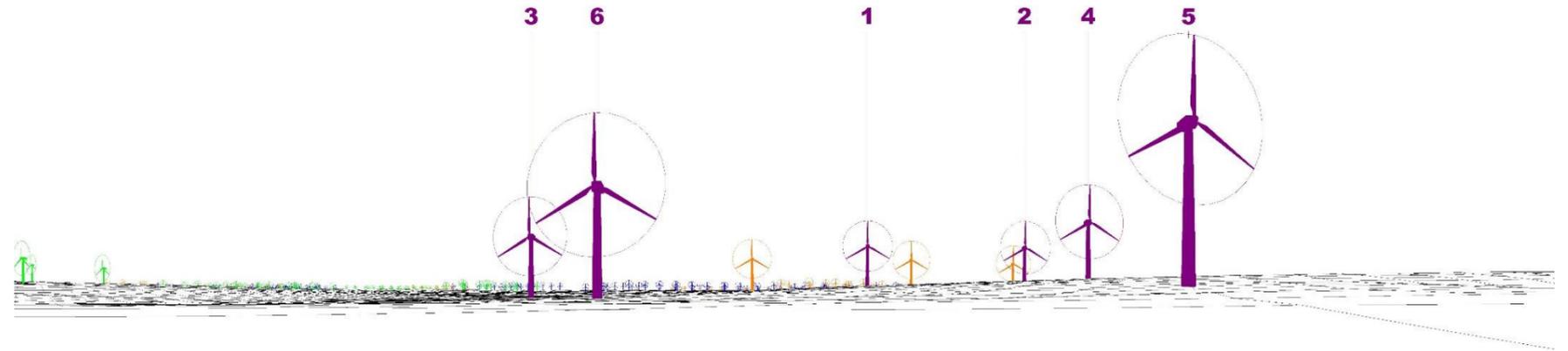
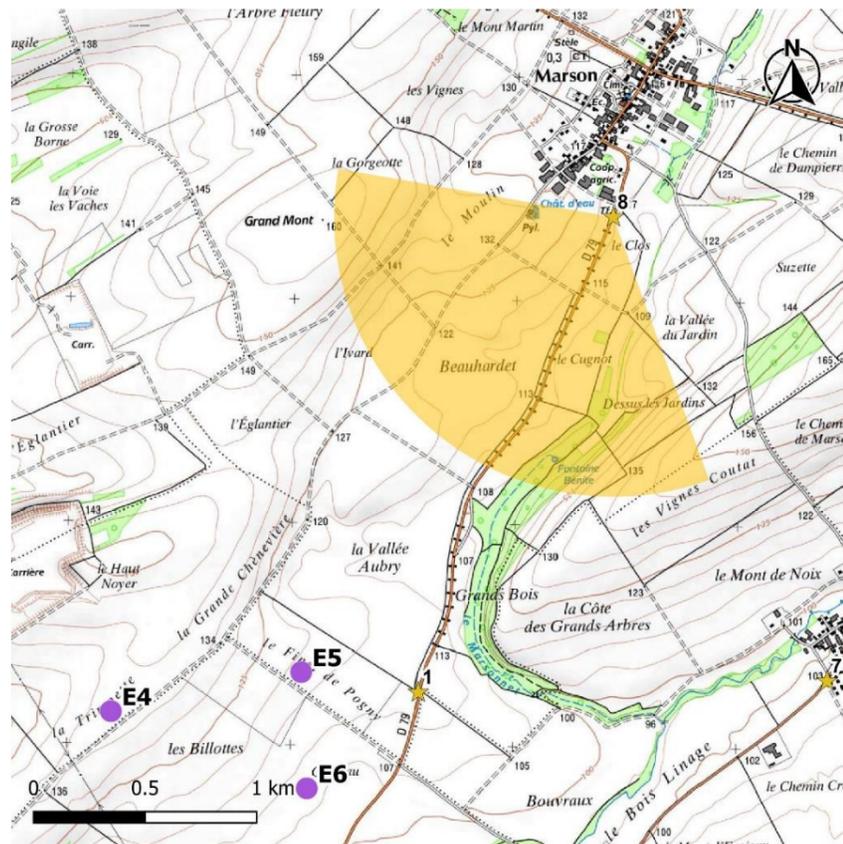


Photo 2 : Vue illustrative et photomontage n°1 selon le contexte éolien actualisé; Depuis la D79 entre les communes de Marson et de Pogy, à 535 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

D'autre part, **le photomontage** permet aussi de replacer l'effet dans le paysage de l'apparition du projet de la Côte du Moulin, situé en arrière-plan du projet. Il renforce la trame impulsée par les éoliennes du projet de la Vallée de la Craie sur le territoire au Nord de la route D79.

Pour le reste des changements visibles sur l'emprise du panorama, ils se situent au sein du territoire situé à l'Ouest de la vallée de la Marne. Au vu de l'éloignement de cette partie du territoire par rapport au point de vue, les effets induits par la mise à jour du contexte éolien ne sont pas clairement visibles.

II.2. DEPUIS LE POINT DE VUE N°8 : DEPUIS LA SORTIE SUD DE MARSON



Carte 5 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC)

Le photomontage n°8 (Carte 5) illustre les visibilitées sur le projet depuis la façade Sud du village, sur la D79.

La vue illustrative de la Photo 3 donne à voir la position à niveau des éoliennes du projet. D'autre part, le recul de l'implantation du projet par rapport au point de vue (plus de 2470 m) fait apparaître des éoliennes dont l'échelle de perception est quelque peu limitée. Toutefois, toutes les éoliennes sont visibles et le relief n'en limite que peu la perception. Un léger repli du plateau camoufle très légèrement les bases de mâts des machines E1, E4 et E2. D'autre part, ce document graphique nous donne à voir le cumul du projet avec les éoliennes déposées et construites. Toutefois l'échelle de perception du projet est bien plus importante que pour les éoliennes construites, accordées et déposées.

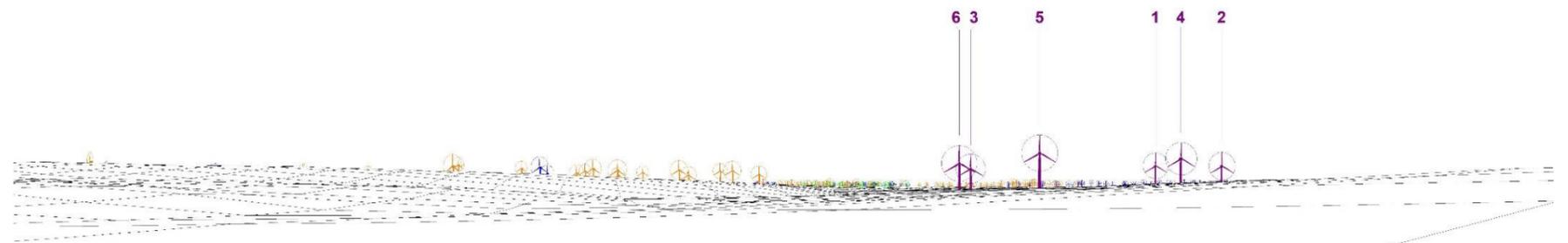
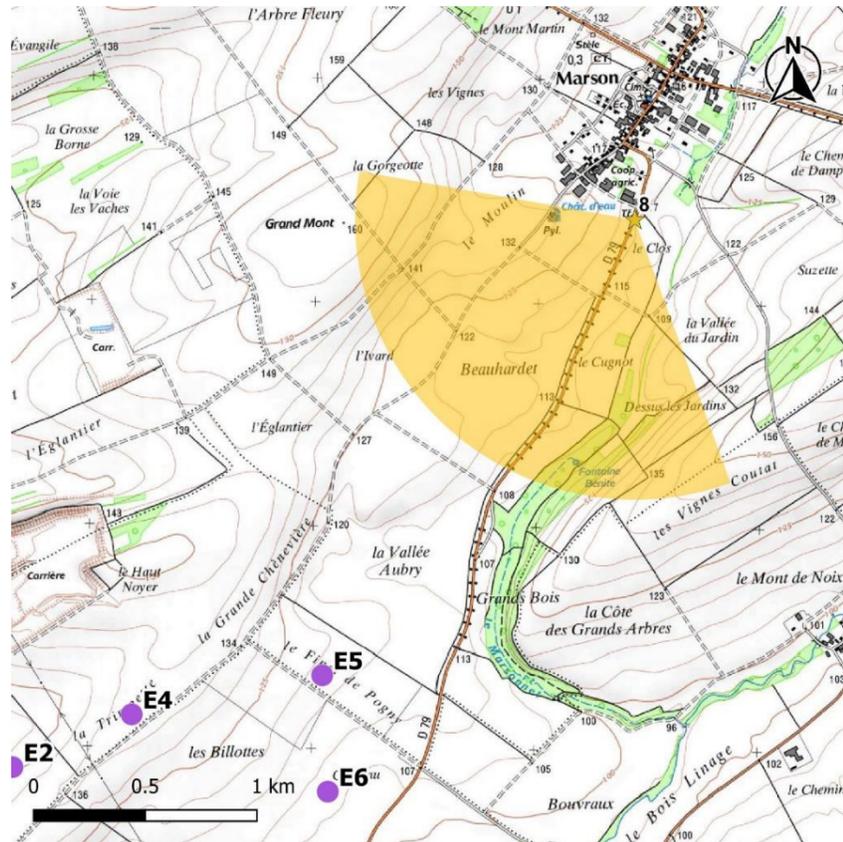


Photo 3 : Vue illustrative et photomontage n°8 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la commune de Marson sur la D79, à 2473 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Le photomontage de la Photo 3 fait apparaître les différents filtres visuels qui s'établissent entre la position du point de vue n°8 et le projet. On note que les arbres d'alignement qui ponctuent la D79 vers le Sud limitent partiellement les vues sur le projet et guident le regard sur l'axe routier. Ici, les arbres camouflent essentiellement les éoliennes E6 et E3. Toutefois, au gré de la traversée de la route, les éoliennes seront les unes après les autres camouflées par ces filtres végétaux.



Carte 6 : Situation du point de vue n°7 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC)

En comparaison de la modélisation du projet selon le contexte éolien de 2019 (Photo 3), l'actualisation de ce dernier fait apparaître certaines modifications. En effet, **la vue illustrative de la Photo 4** montre l'apparition du projet déposé de la Côte du Moulin qui comprend trois machines et se place en arrière-plan du projet de la Vallée de la Craie. Plus à l'écart, le groupe formé, entre autres, par les éoliennes des Vents de la Moivre 5, des Mothées, de Sept Ecornées, de Malandaux et de Quarnon présente de multiples évolutions de statut. Etant donné que celles-ci présentent un gabarit similaire par rapport à l'ancienne version du contexte éolien, leur effet sur la vue illustrative reste inchangé. Toutefois, ce changement de statut impose la présence de ces éoliennes dans le paysage dans le futur.

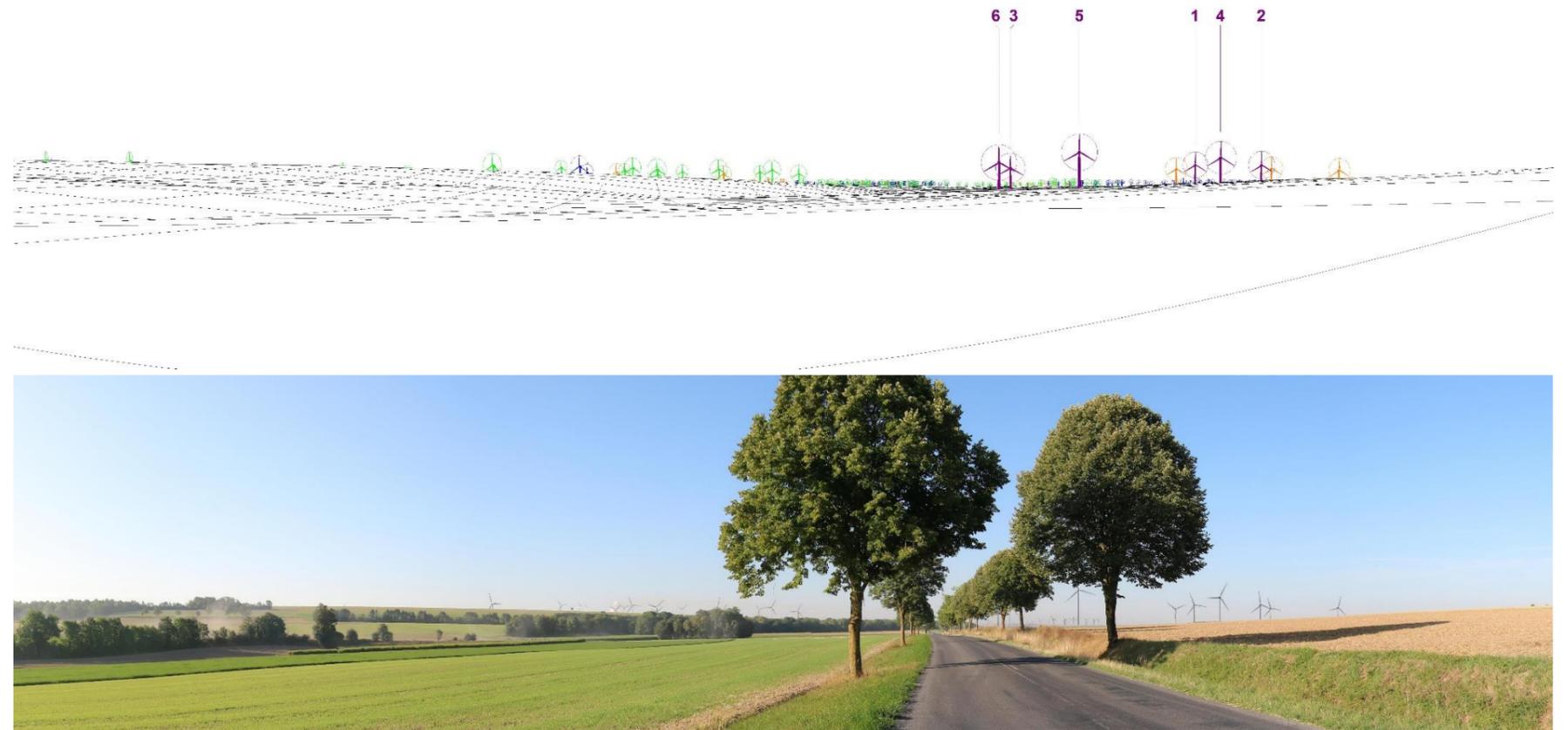


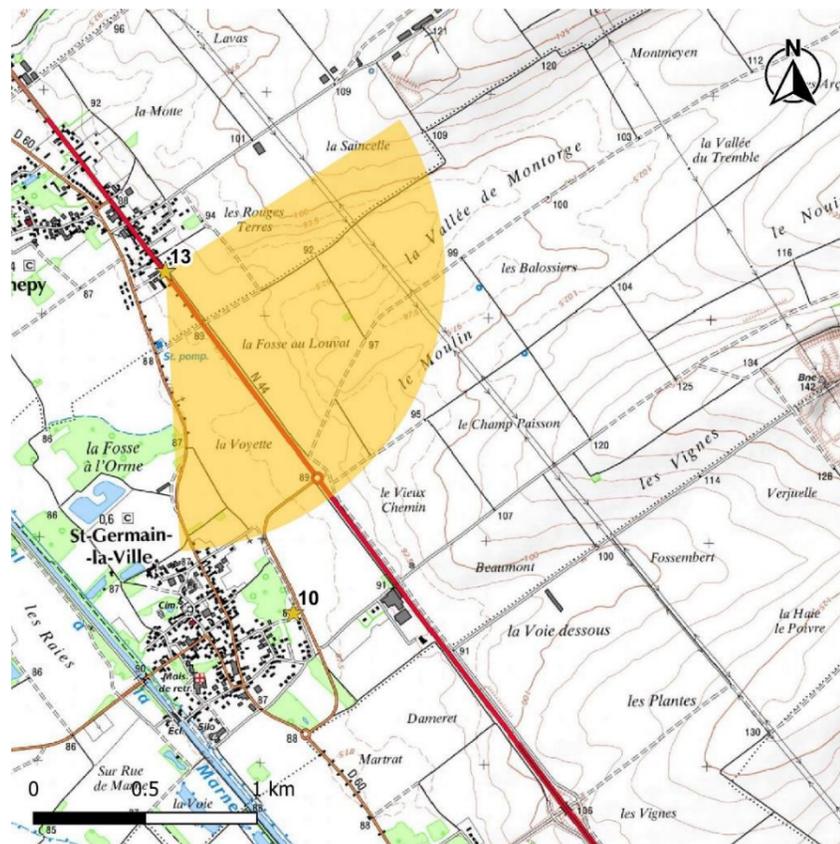
Photo 4 : Vue illustrative et photomontage n°8 selon le contexte éolien actualisé ; Depuis la commune de Marson sur la D79, à 2473 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

D'autre part, **le photomontage** permet aussi de replacer l'effet dans le paysage de l'apparition du projet de la Côte du Moulin. Son implantation en arrière-plan du projet étudié renforce la trame impulsée par celui-ci sur le territoire au Nord de la route D79. Etant donné qu'il s'agit du parc le plus proche et le plus visible depuis ce point de vue, l'apparition du projet de la Côte du Moulin relativise l'effet de ce dernier sur la frange Nord de la route. En effet, selon le contexte de 2019, le projet de la Vallée de la Craie induisait l'apparition d'un effet visuel sur une partie du panorama peu impactée jusqu'alors. L'émergence de la Côte du Moulin renforce cet effet visuel sur cette partie de la route.

En ce qui concerne les changements de statut, on note à gauche de la route que cela n'a aucun effet substantiel sur la perception des éoliennes et leurs effets en comparant avec le photomontage de la Photo 3.

Pour le reste des changements visibles sur l'emprise du panorama, ceux-ci sont localisés au sein du territoire situé à l'Ouest de la vallée de la Marne. Au vu de l'éloignement de cette partie du territoire par rapport au point de vue, les effets induits par la mise à jour du contexte éolien ne sont pas clairement visibles.

II.3. DEPUIS LE POINT DE VUE N°13 : DEPUIS LA SORTIE SUD DE CHEPY



Carte 7 : Situation du point de vue n°13 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC)

Le point de vue n°13 (Carte 7) illustre les visibilitées sur le projet depuis la façade Sud-est du village, sur la N44.

La vue illustrative de la Photo 5 donne à voir la position en très léger surplomb des éoliennes du projet. Toutefois, le recul de l'implantation du projet par rapport au point de vue (plus de 3300 m) permet de réduire l'échelle de perception des machines. Cependant, toutes les éoliennes sont visibles et le relief n'en limite que peu la perception. D'autre part, ce document graphique nous donne à voir le cumul du projet avec les éoliennes déposées et construites. Le projet de Vallée de la Craie ne témoigne pas d'une apparition du motif éolien pour cette sortie de village.

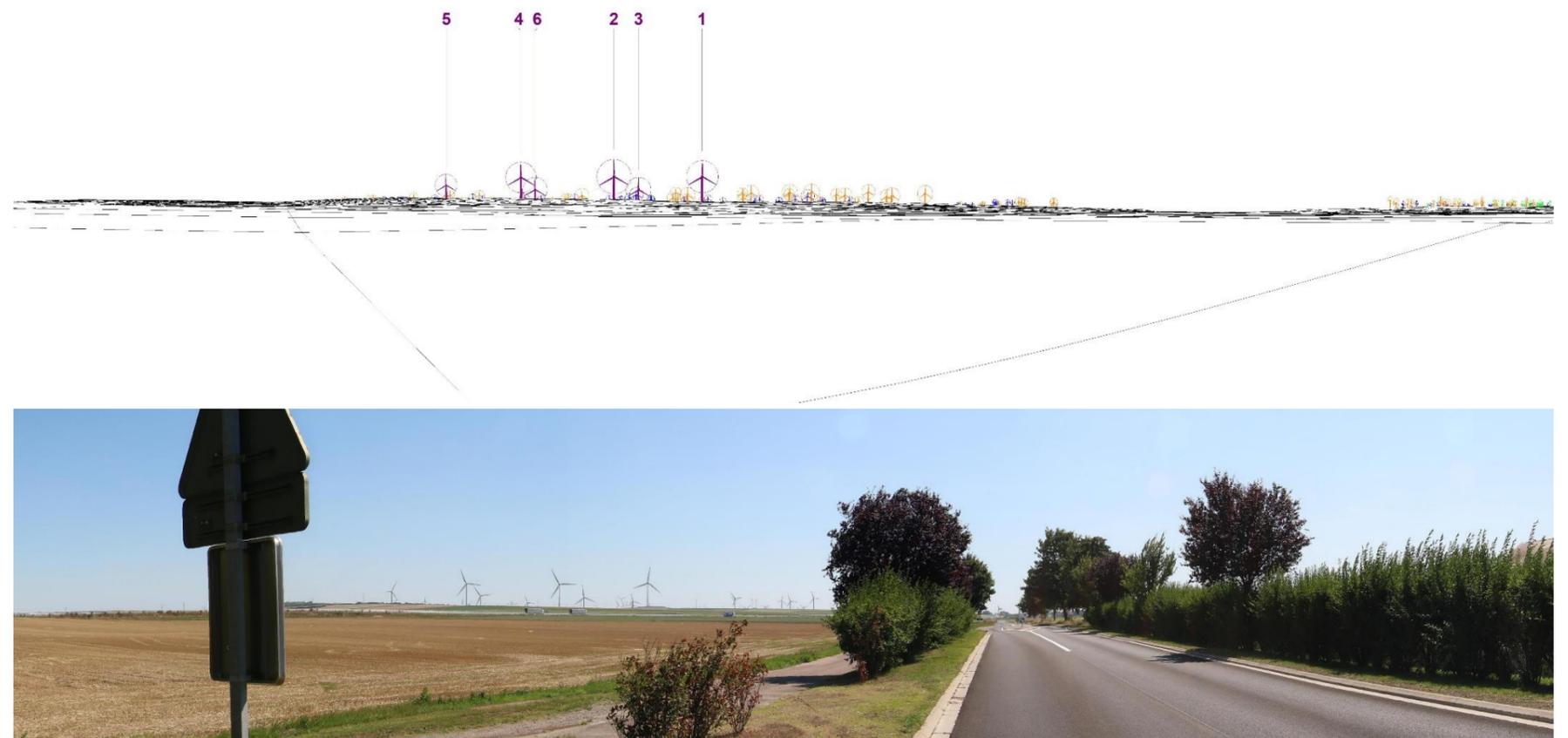
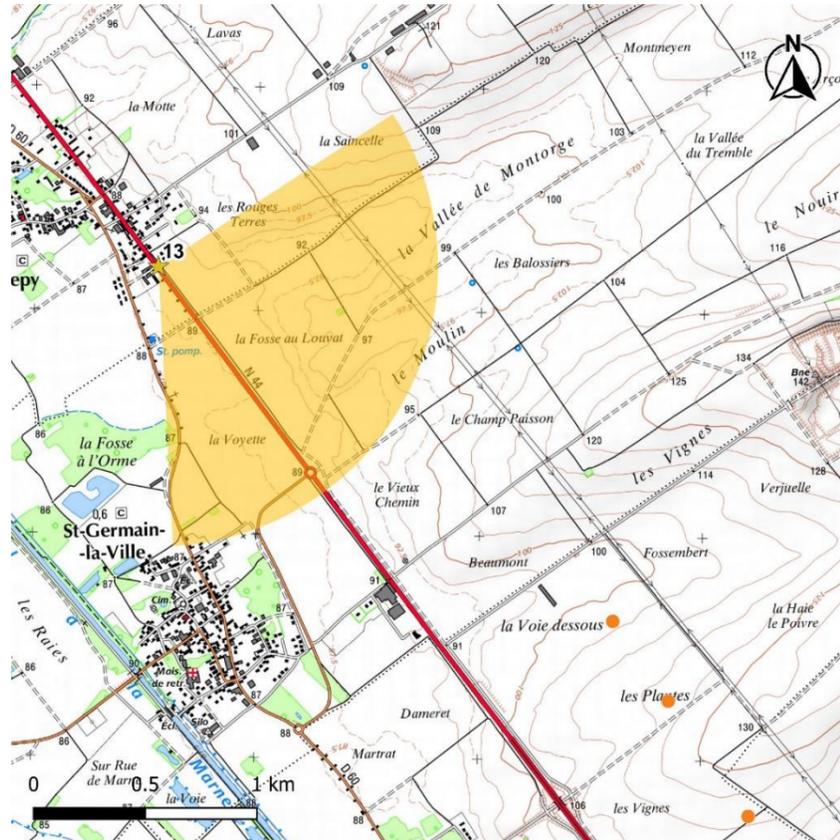


Photo 5 : Vue illustrative et photomontage n°13 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 en sortie de la commune de Chepy, à 3368 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Le photomontage de la Photo 5 fait apparaître les différents filtres visuels qui s'établissent entre la position du point de vue n°13 et le projet. On note qu'au niveau de cette sortie, aucun écran ne limite la vue sur le projet. Plus loin sur la route, les arbres d'alignement devraient perturber cette visibilité. Toutefois, il ne s'agirait plus d'une visibilité de sortie de village mais depuis un axe de découverte majeur (N44). À l'inverse, une visibilité en amont, plus inscrite dans le tissu bâti du village, devrait être brouillée par les bâtiments d'habitations et d'exploitation. Toutefois, il ne s'agirait plus d'une visibilité de sortie de village mais depuis le cœur de la commune. Aussi, concernant la visibilité depuis le point de vue n° 13, on note le cumul du projet avec les éoliennes en projet ou construites de façon à former un groupe déterminé. De cette manière, le projet de Vallée de la Craie participe à la formation d'un pôle de développement éolien.



Carte 8 : Situation du point de vue n°13 selon le contexte éolien actualisé (Source : BE JC)

En comparaison de la modélisation du projet selon le contexte éolien de 2019 (Photo 5), l'actualisation de ce dernier fait apparaître certaines modifications. En effet, **la vue illustrative de la Photo 6** montre l'apparition du projet déposé de la Côte du Moulin qui comprend trois machines et se place dans la continuité du projet de la Vallée de la Craie, vers la droite sur le document graphique. En arrière-plan de ceux-ci, le groupe formé, entre autres, par les éoliennes des Vents de la Moivre 5, des Mothées, de Sept Ecornées, de Malandaux et de Quarnon présente de multiples évolutions de statut. Etant donné que ces éoliennes présentent un gabarit similaire par rapport à l'ancienne version du contexte éolien, leur effet sur la vue illustrative reste inchangé. Toutefois, ce changement de statut impose la présence de ces éoliennes dans le paysage dans le futur.



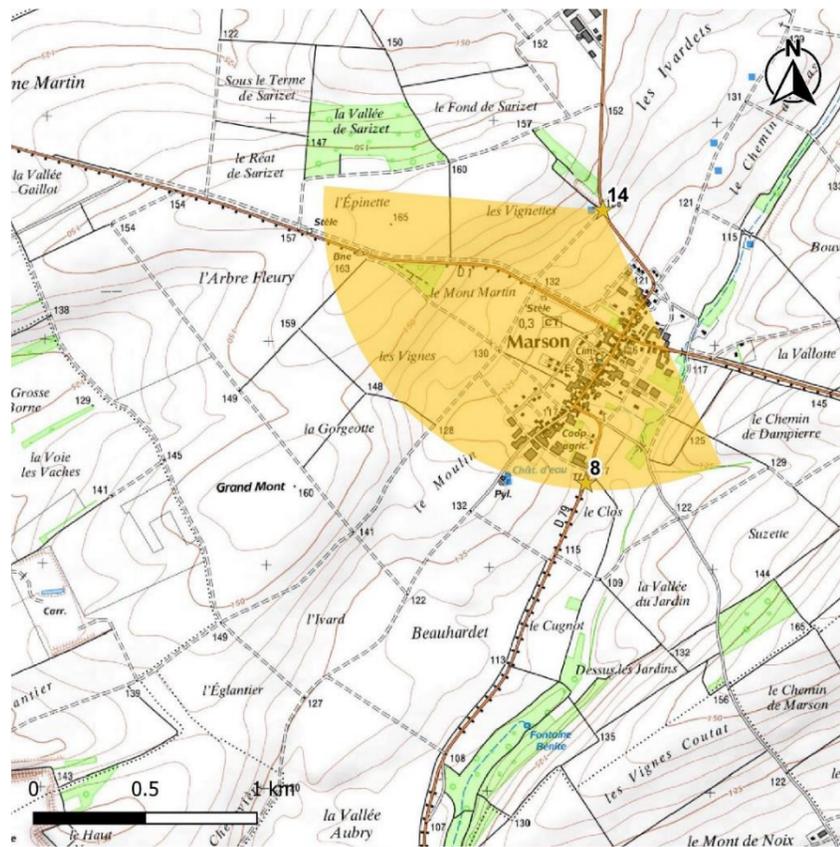
Photo 6 : Vue illustrative et photomontage n°13 selon le contexte éolien actualisé ; Depuis la N44 en sortie de la commune de Chepy, à 3368 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

D'autre part, **le photomontage** permet aussi de replacer l'effet dans le paysage de l'apparition du projet de la Côte du Moulin. Son implantation dans la continuité du projet étudié rapproche la composante éolienne de la route N44 et renforce la densité et l'emprise de ce premier rideau éolien qui était, en 2019, matérialisé par le projet de la Vallée de la Craie seul.

En ce qui concerne les changements de statut des éoliennes visibles en arrière-plan, on constate que leur prégnance est faible dans le panorama. D'autre part, les gabarits représentés restent identiques par rapport à 2019, alors les effets induits sont inchangés.

Pour le reste du contexte éolien visible sur la vue illustrative, il se concentre sur l'extrême droite de modélisation. Selon le photomontage, cette partie du panorama est complètement cachée par le linéaire de haie qui longe la route N44. Les évolutions du contexte éolien ne sont pas visibles.

II.4. DEPUIS LE POINT DE VUE N°14 : DEPUIS LA D79 AU NORD DE MARSON



Carte 9 : Situation du point de vue n°14 selon le contexte éolien de 2019 (Source : BE JC)

Le point de vue n°14 (Carte 9) se situe sur la route D79 qui surplombe le village de Marson et son église Saint-Nicolas. De cette manière, ce point de vue met en situation de covisibilité ces éléments avec le contexte éolien dense et le projet de Vallée de la Craie.

La vue illustrative de Photo 7 fait apparaître les éoliennes du projet au sein de la topographie du territoire. On constate la position en balcon du point de vue. On remarque alors qu'un grand nombre d'éoliennes est visible. Toutefois, le projet de Vallée de la Craie témoigne d'une échelle de perception plus importante. Le gabarit de ces éoliennes se démarque visuellement du reste du contexte éolien. D'ailleurs ces machines sont complètement visibles.

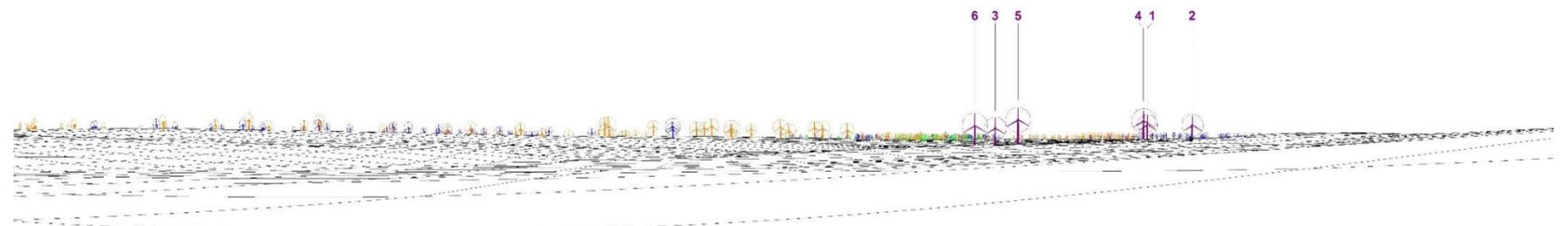
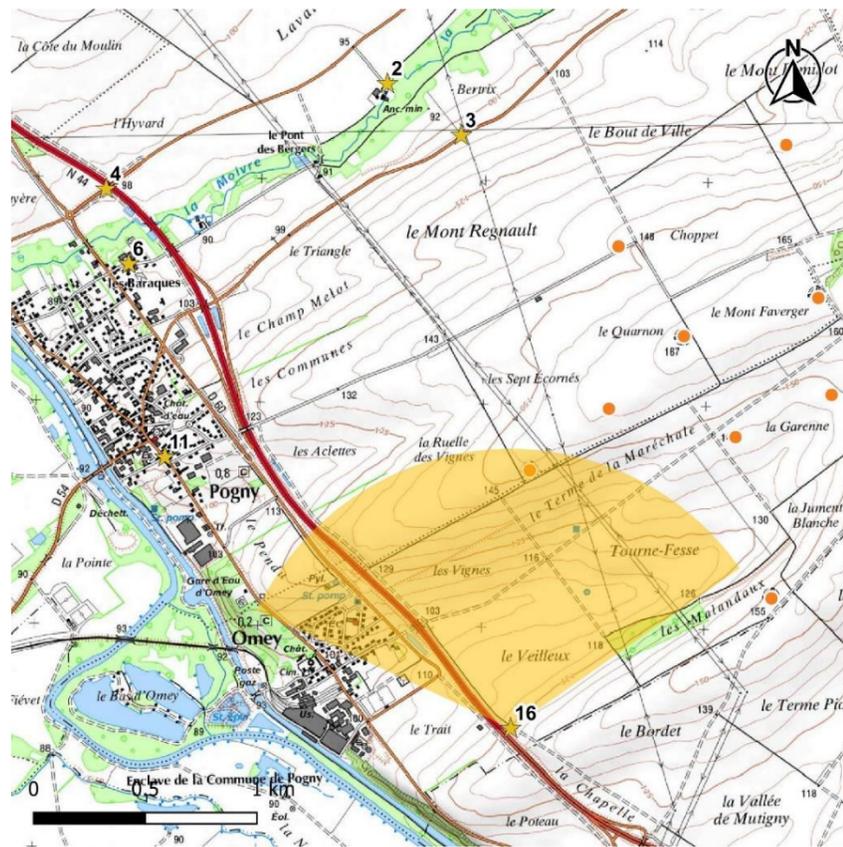


Photo 7 : Vue illustrative et photomontage n°14 selon le contexte éolien de 2019, depuis la route D79, à l'entrée Nord de Marson, à 3579 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Le photomontage de la Photo 7 montre la trame bâtie ainsi que la végétation du territoire qui créent des filtres visuels. Ces éléments sont relativement inefficaces puisque situés dans le fond de relief. Les éoliennes, dont celles du projet de Vallée de la Craie, sont bien visibles. Toutefois, on note que le clocher de l'église de Francheville se situe dans une covisibilité plutôt indirecte avec le projet. L'effet du projet est à relativiser au regard du motif éolien préexistant qui assurait déjà une covisibilité (directe) avec le clocher. Cependant, l'échelle des éoliennes de Vallée de la Craie est plus importante et l'effet sur l'élément patrimonial amplifié.

II.5. DEPUIS LE POINT DE VUE N°16 : DEPUIS LA N44 ENTRE LA CHAUSSEE-SUR-MARNE ET POGNY



Carte 11 : Situation du point de vue n°16 selon le contexte éolien de 2019
(Source : BE JC)

Le point de vue n°16 (Carte 11) illustre les vues sur le projet depuis la N44 au Sud d'Omey.

La vue illustrative de la Photo 9 nous montre bien que les éoliennes du projet de Vallée de la Craie témoignent d'une échelle de perception limitée. Aussi on note qu'elles se situent en arrière-plan d'éoliennes déposées. Ainsi, la perception du projet est secondaire par rapport à ces premières éoliennes. D'autre part, cette vue illustrative donne à voir la position du projet dans le relief. On note que les machines se situent en arrière d'une ondulation du plateau. Les machines ne sont que très partiellement visibles. Seuls des demi-rotors émergent au-dessus de la ligne d'horizon. De ce fait, le projet ne présente pas une incidence visuelle significative depuis ce point de vue.

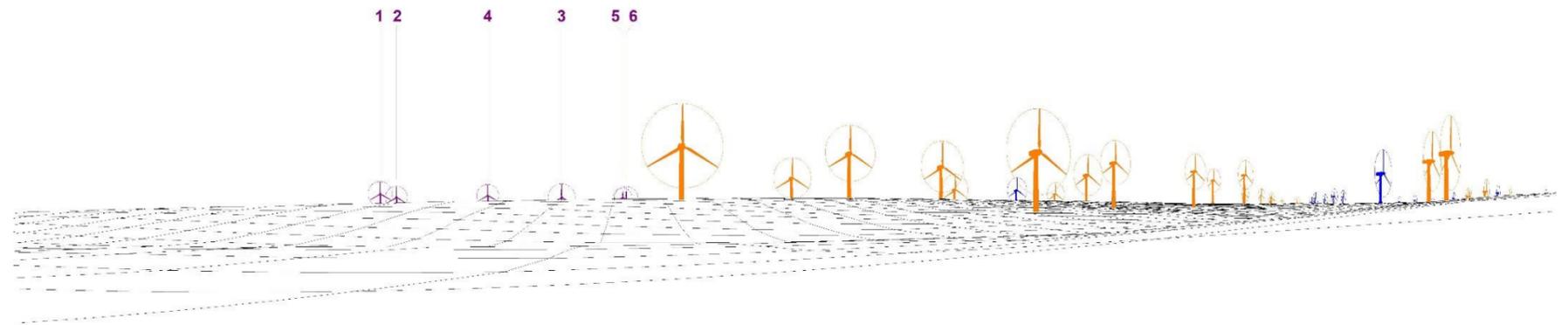
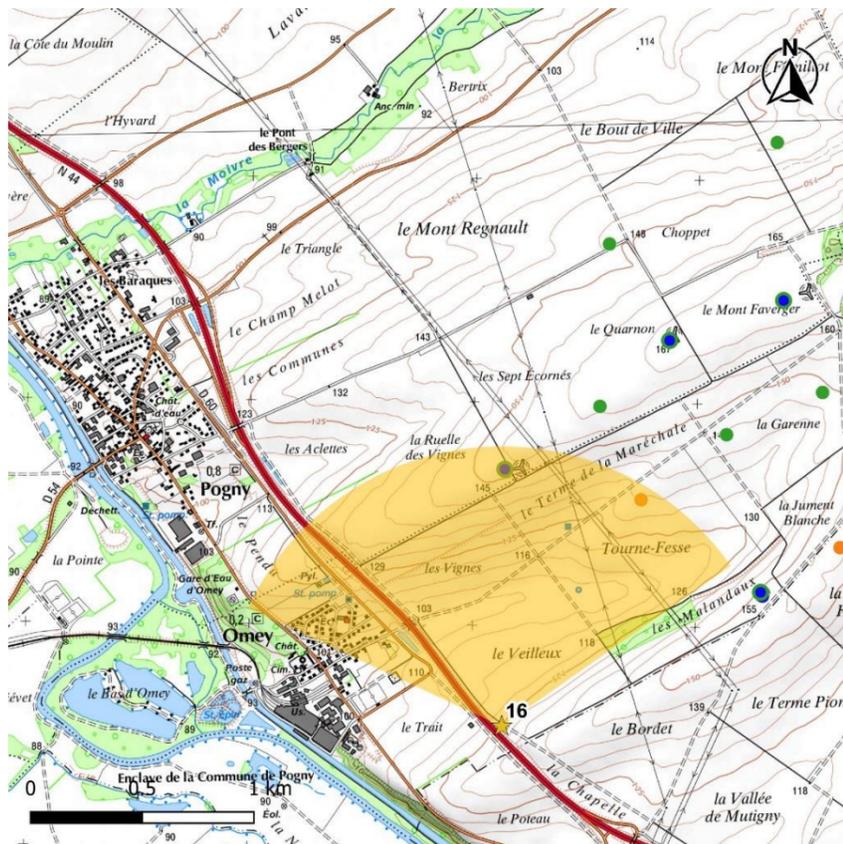


Photo 9 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 entre Omey et Saint Pierre, à 3780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Pour compléter l'analyse, on note que le photomontage de la Photo 9 présente les différents filtres visuels présents dans le panorama. Dans le cas du point de vue n°16, aucun filtre visuel ne limite la perception du projet puisque l'intervalle entre le point de vue et le projet est exclusivement caractérisé par un paysage d'openfield de parcelles cultivées. La perception du projet selon ce photomontage est alors relativement similaire à celle selon la vue illustrative. Le projet n'est donc que très partiellement visible du fait de la distance et du relief.



Carte 12 : Situation du point de vue n°16 selon le contexte éolien actualisé
(Source : BE JC)

En comparaison de la modélisation du projet selon le contexte éolien de 2019 (Photo 9), l'actualisation de ce dernier fait apparaître certaines modifications. En effet, **la vue illustrative de la Photo 10** montre en premier lieu le changement de statut des éoliennes de Malandaux, des Mothées, de Sept Ecornée, de Quarnon et des Vents de la Moivre 5. Ceux-ci sont disposés autour des parcs de Mont de l'Arbre III, de Côte de l'Épinette et du Mont Famillot pour lesquels les statuts n'ont pas évolué depuis l'état éolien de 2019. D'autre part, on constate que le parc déposé de la Côte du Moulin apparaît dans la continuité (à gauche) du projet de la Vallée de la Craie. Au même titre que ce dernier, les gabarits ne sont qu'en partie visibles puisque partiellement cachés par l'effet du relief. Pour le reste, étant donné que le point de vue s'oriente vers la limite Nord du pôle éolien au sein duquel est inscrit le projet, alors la part de parcs éoliens visibles est limitée.

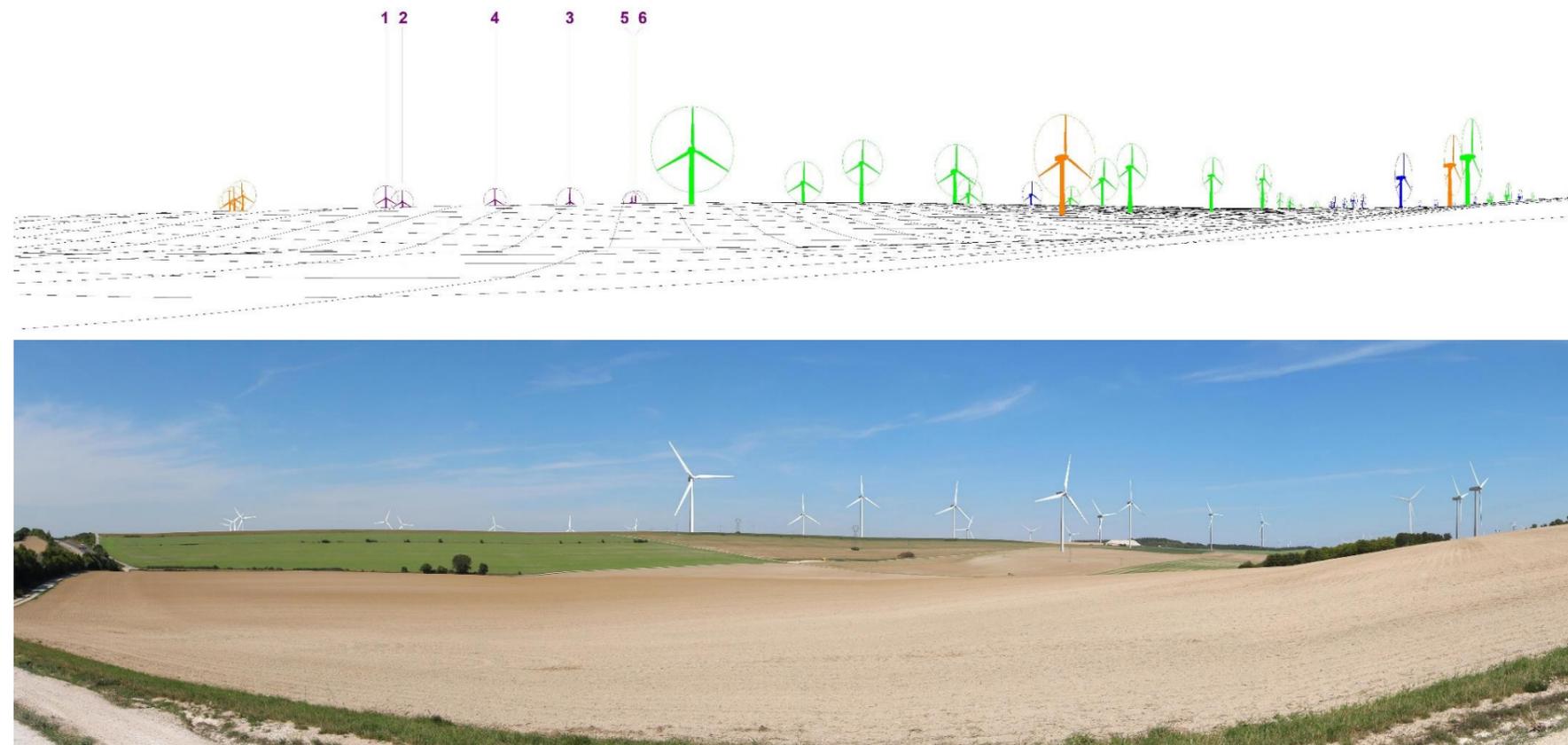
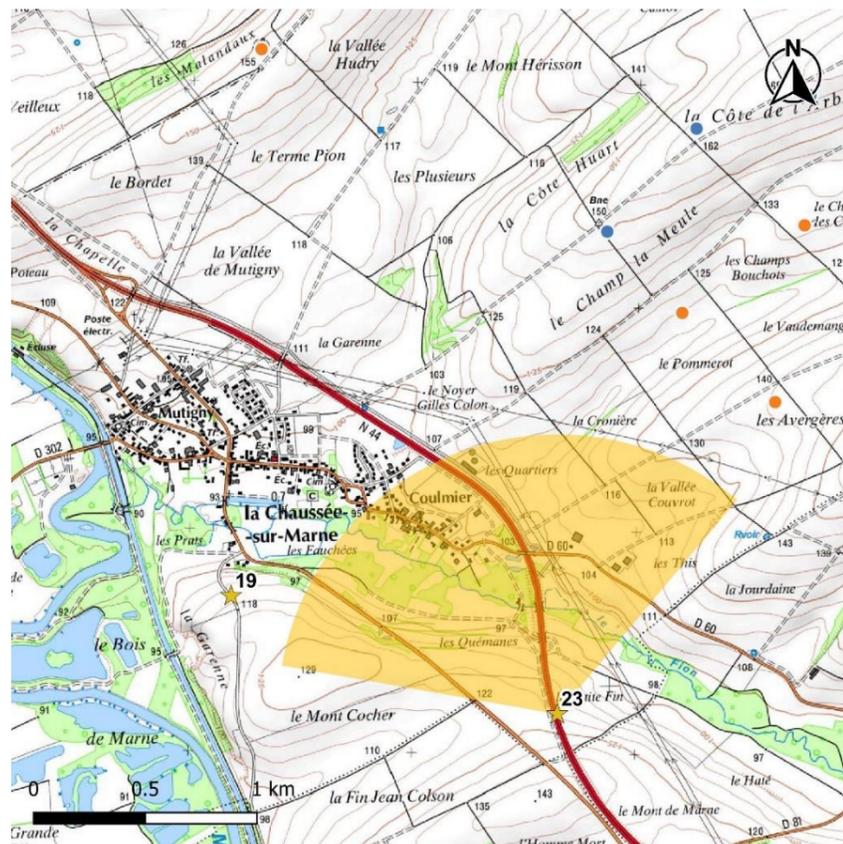


Photo 10 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien actualisé ; Depuis la N44 entre Omev et Saint Pierre, à 3780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

D'autre part, **le photomontage** permet aussi de rendre compte que les changements de statut des parcs présents en avant-plan n'induisent aucune incidence sur la perception du paysage par rapport à la Photo 9. Aussi, cela ne modifie pas l'effet du projet comme décrit dans l'étude paysagère. D'autre part, pour ce qui est de l'effet de la Côte du Moulin, on constate que l'apparition de ce parc renforce l'emprise visuelle du pôle éolien visible. Bien qu'il se situe dans la continuité du parc de la Vallée de la Craie, un intervalle vide d'éolienne se dessine entre les deux groupes. Aussi, les implantations respectives semblent suivre des orientations différentes, ce qui limite la cohérence entre les parcs et contraint la continuité visuelle entre ces parcs.

II.6. DEPUIS LE POINT DE VUE N°23 : DEPUIS LA N44 AU SUD DE LA CHAUSSEE-SUR-MARNE



Carte 13 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien de 2019
(Source : BE JC)

Le point de vue n°23 (Carte 13) illustre les vues sur le projet depuis la N44 entre la Chaussée-sur-Marne et Pogy.

La vue illustrative de la Photo 11 nous montre bien que le projet de Vallée de la Craie est inscrit au sein d'un ensemble éolien particulièrement dense. D'ailleurs, les six éoliennes du projet se trouvent en arrière-plan du groupe formé par les parcs déposés de Mont de l'Arbre III, des Mothées et des Vents de la Moivre 5 ainsi que par les éoliennes au renouvellement déposé de Malandaux et Quarnon et des parcs construits de la Côte de l'Épinette et du Mont Famillot. Aussi, la part visible des machines est limitée par le jeu du relief qui dessine la ligne d'horizon en avant-plan du projet et ne laisse émerger que les rotors. Enfin, le jeu du relief limite considérablement l'échelle de perception des silhouettes de machines.

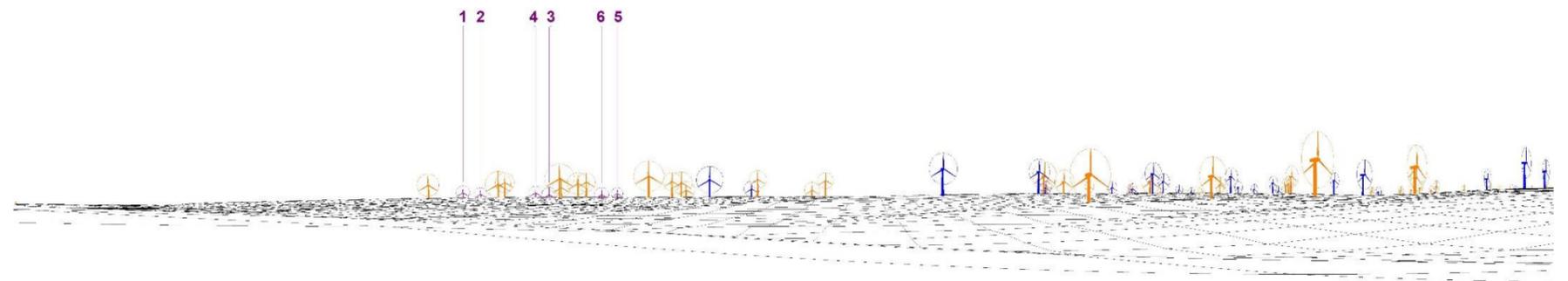
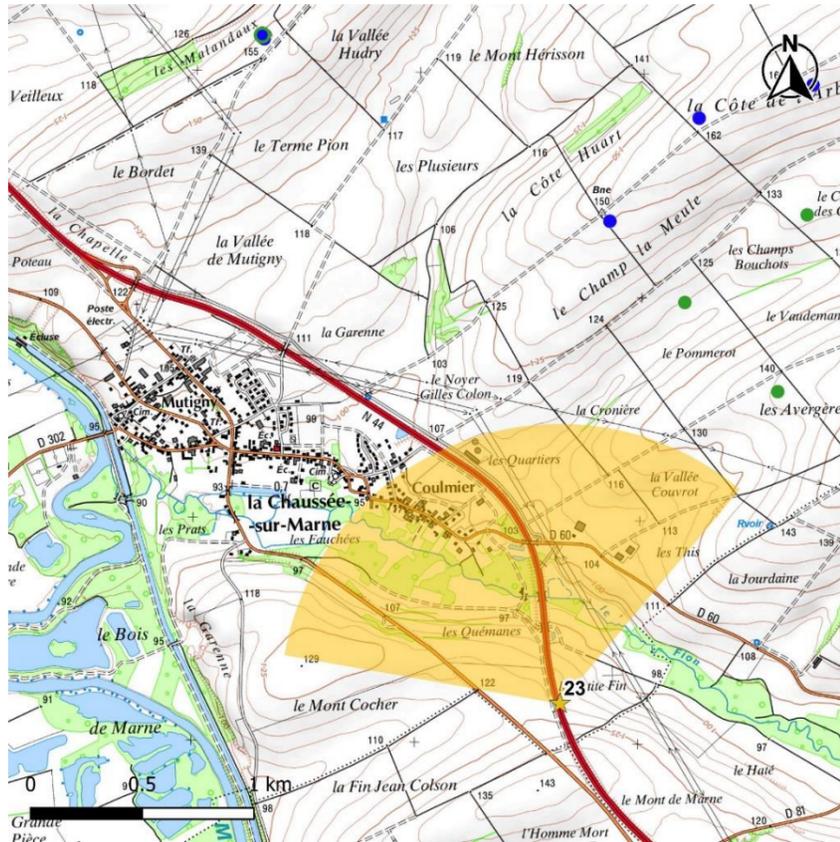


Photo 11 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 au Sud de la Chaussée-sur-Marne, à 6780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Pour compléter l'analyse, on note que le photomontage de la Photo 11 présente les différents filtres visuels présents dans le panorama. Dans le cas du point de vue n°23, aucun filtre visuel ne limite la perception du projet puisque le plateau d'implantation surplombe le fond de vallée du Fion qui s'allonge en travers, dans l'intervalle entre le projet et le point de vue. Bien que cette vallée présente une ripisylve le long du cours d'eau, ce filtre visuel est inopérant dans le fait de masquer les éoliennes du contexte et du projet. La perception du projet selon ce photomontage est alors relativement similaire à celle selon la vue illustrative. Au vu de la densité éolienne à l'arrière de laquelle il se trouve ainsi que du fait du jeu du relief et de l'éloignement, le projet de la Vallée de la Craie n'est que très peu visible.



Carte 14 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien actualisé
(Source : BE JC)

En comparaison de la modélisation du projet selon le contexte éolien de 2019 (Photo 11), l'actualisation de ce dernier fait apparaître certaines modifications. En effet, **la vue illustrative de la Photo 12** montre en premier lieu le changement de statut des éoliennes de Malandaux, des Mothées, de Sept Ecornée, de Quarnon et des Vents de la Moivre 5. Ceux-ci se trouvent en avant-plan du projet étudié et sont disposés autour des parcs de Mont de l'Arbre III, de Côte de l'Épinette et du Mont Famillot pour lesquels les statuts n'ont pas évolué depuis l'état éolien de 2019. D'autre part, on constate que le parc déposé de la Côte du Moulin apparaît à l'écart, à gauche sur la modélisation filaire. Celui-ci augmente l'emprise visuelle de l'ensemble éolien vers la gauche et apparaît selon une faible prégnance visuelle.

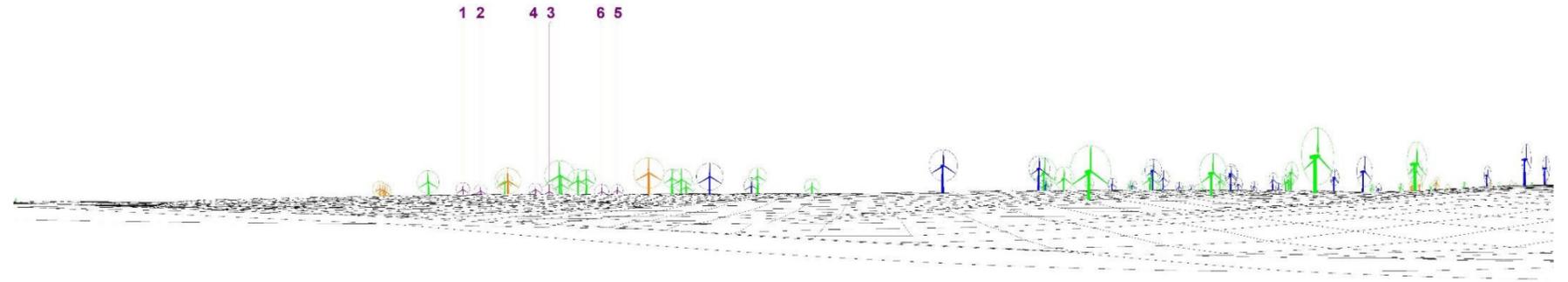
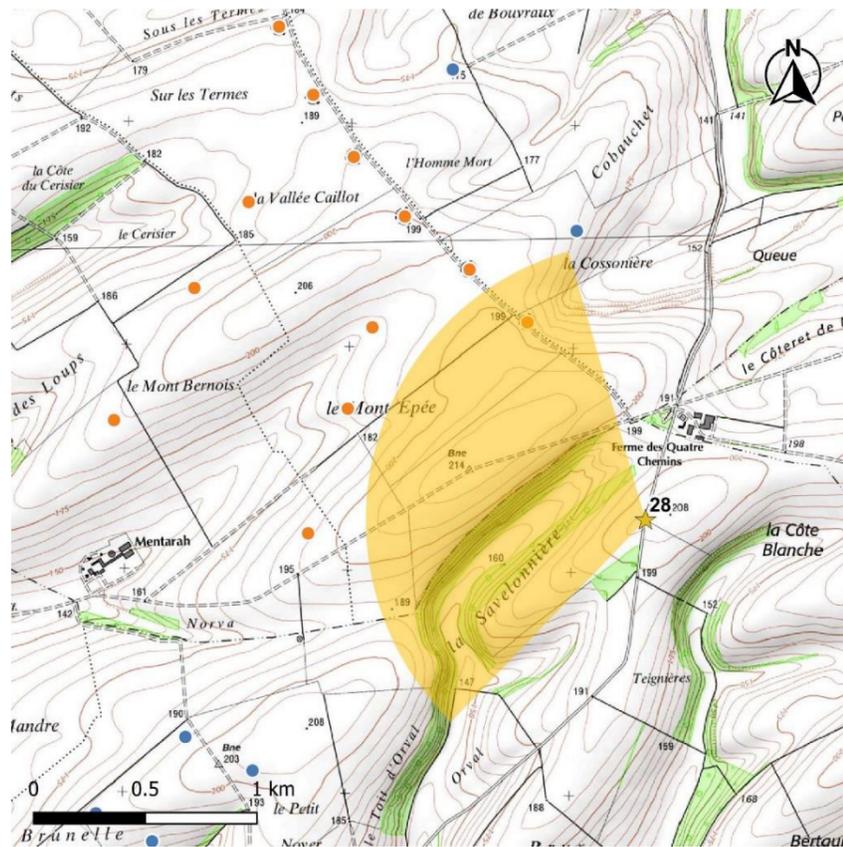


Photo 12 : Vue illustrative et photomontage n°16 selon le contexte éolien de 2019 ; Depuis la N44 au Sud de la Chaussée-sur-Marne, à 6780 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

D'autre part, **le photomontage** permet aussi de rendre compte que les changements de statut des parcs présents en avant-plan n'induisent aucune incidence sur la perception du paysage par rapport à la Photo 12. Aussi, cela ne modifie pas l'effet du projet comme décrit dans l'étude paysagère. D'autre part, pour ce qui est de l'effet de la Côte du Moulin, sa position en marge du projet de la Vallée de la Craie depuis ce point de vue n'induit aucune modification de la perception du projet par rapport au photomontage de la Photo 11.

II.7. DEPUIS LE POINT DE VUE N°28 : DEPUIS LA ROUTE AU SUD DE LA FERME DES QUATRE CHEMINS



Carte 15 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien de 2019
(Source : BE JC)

Le point de vue n°28 (Carte 15) est situé au Sud de la Ferme de Quatre Chemin, sur la route.

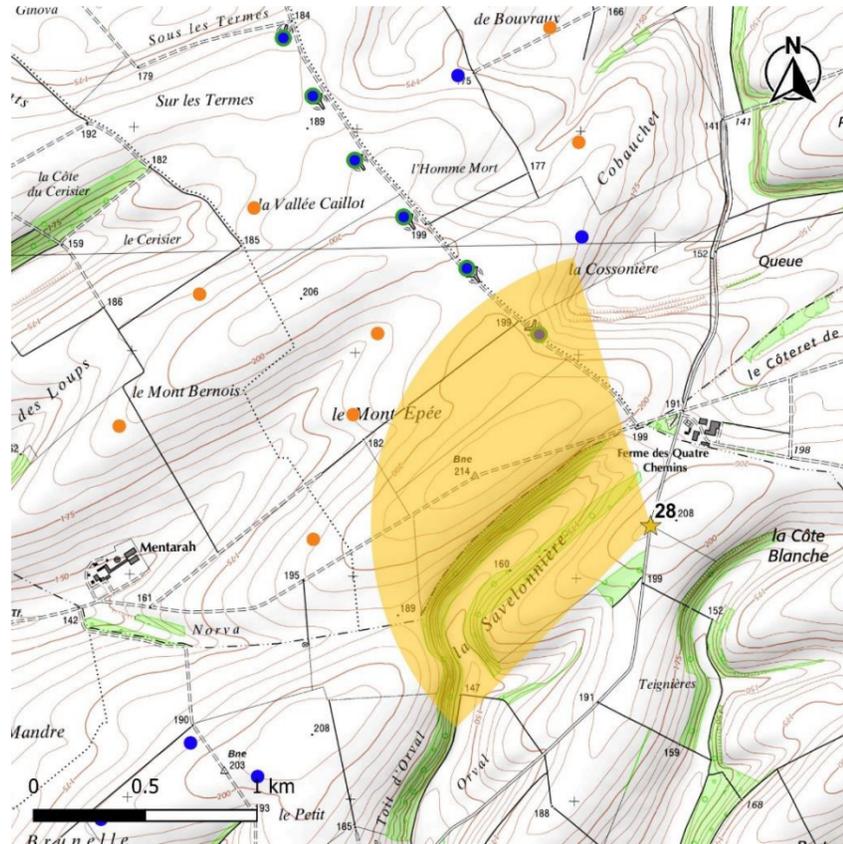
La vue illustrative de la Photo 13 rend compte du caractère bosselé de cette unité paysagère et donne à voir la perception des éoliennes du projet inséré dans l'état éolien dense qui rythme cette partie du territoire. À cette distance, les machines sont très peu perceptibles et se « fondent dans la masse » avec les autres machines. La distance importante qui sépare le point d'observation du projet ainsi que le relief rendent complètement invisibles les machines du projet qui semblent nichées en contrebas, derrière la ligne d'horizon.



Photo 13 : Vue illustrative et photomontage n°28, depuis la D81 entre Lisse-en-Champagne et Saint-Amand-sur-Fion, à 12455 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Le photomontage de la Photo 13 permet de rendre compte de la perception des éoliennes dans la réalité des éléments qui constituent le paysage. On note que la bande de végétation qui habille la pente de cette partie du territoire appuie encore la dissimulation des éoliennes du projet. Seules les éoliennes les plus proches, comme celles appartenant au parc des Quatre chemins, Quatre Chemins II ou au projet de Ténergie sont ici visibles.

Remarque : Bien que le projet ne soit pas visible, le choix de ce point de vue s'explique par le fait qu'il présente des modifications du contexte éolien autour du projet, à l'échelle du grand paysage. Ainsi, l'étude de ce point de vue permet de rendre compte des effets induits dus à l'évolution du contexte éolien au sein duquel le projet prend place.



Carte 16 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien actualisé
(Source : BE JC)

En comparaison de la modélisation du projet selon le contexte éolien de 2019 (Photo 13), l'actualisation de ce dernier fait apparaître certaines modifications. En effet, **la vue illustrative de la Photo 14** montre l'apparition du projet déposé de Bronne-Sans-Soucis qui comprend trois machines et se place dans la continuité du parc construit de Quatre Chemins. Ce parc renforce davantage le pôle éolien qui est aussi occupé par le parc déposé de la Moivre ou encore le parc de Quatre Chemins dont le statut a changé selon la version actualisée du contexte éolien. Alors que l'état éolien de fin 2019 présentait ce parc comme en renouvellement déposé, le renouvellement est aujourd'hui accordé pour une hauteur de bout de pale portée à 135 m. Pour le reste, le projet de la Vallée de la Craie est à peine visible depuis ce point de vue du fait du jeu conjugué de la distance et du relief. On note toutefois qu'il est en partie visible en arrière-plan du parc des Vents de la Moivre 2 dont le statut est passé de déposé à accordé entre fin 2019 et fin 2021.

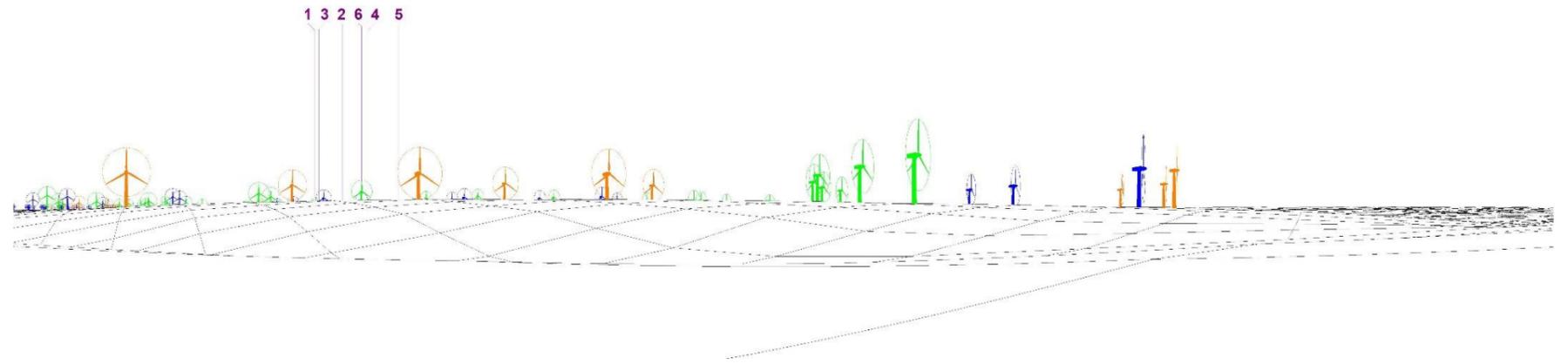
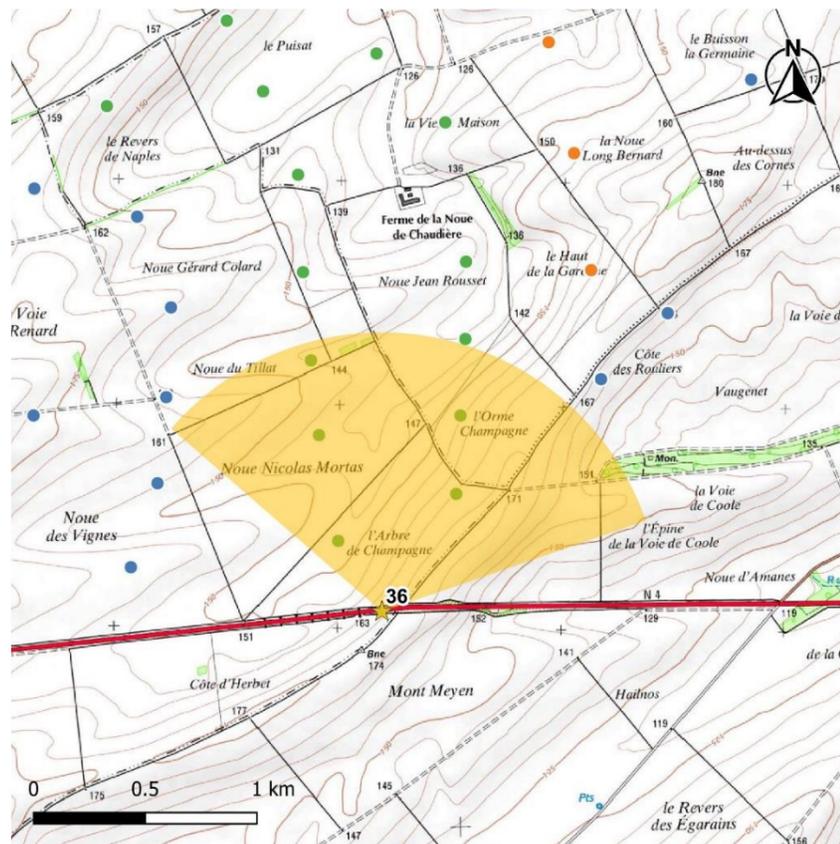


Photo 14 : Vue illustrative et photomontage n°28 selon le contexte éolien actualisé ; depuis la D81 entre Lisse-en-Champagne et Saint-Amand-sur-Fion, à 12455 m du projet, angle de 120°
(Source : BE JC)

Etant donné que les gabarits restent inchangés, l'effet de ces changements sur la perception du projet est identique entre les photomontages de la Photo 13 et de la Photo 14.

II.8. DEPUIS LE POINT DE VUE N°36 : DEPUIS LA N4 ENTRE COOLE ET MAISONS-EN-CHAMPAGNE



Carte 17 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien de 2019
(Source : BE JC)

Le point de vue n°36 (Carte 15) est situé sur la N4, entre Coole et Maisons-en-Champagne.

La vue illustrative de la Photo 15 rend compte de l'importance de la densité éolienne visible sur cette partie du territoire. L'ensemble du panorama filaire semble occupé par la composante éolienne, notamment par le projet accordé de la Côte du Cerisat qui fait directement face à l'observateur et présente une prégnance importante. Le double alignement de ce projet dessine un couloir perpendiculaire au tracé de la route qui guide le regard. Le projet de la Vallée de la Craie se situe au loin par rapport au point de vue, en arrière de la ligne de droite du projet de la Côte du Cerisat. Etant donné que de nombreux autres parcs et projets occupent l'intervalle entre le parc accordé et le projet, les éoliennes de ce dernier sont difficilement visibles en arrière-plan. Aussi, la distance importante d'éloignement limite considérablement la visibilité des machines. Selon cette vue filaire, le projet n'est pas clairement visible.

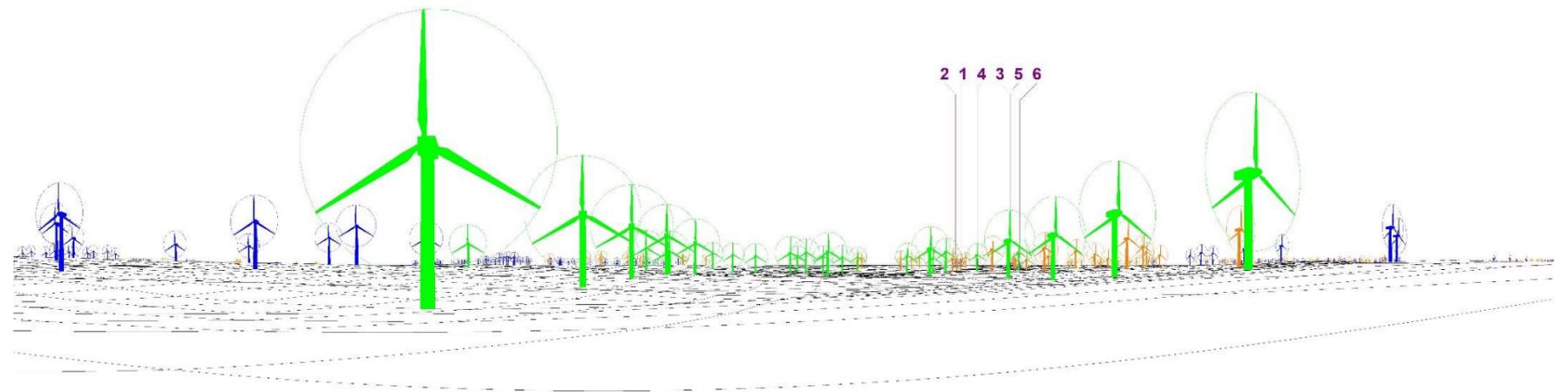
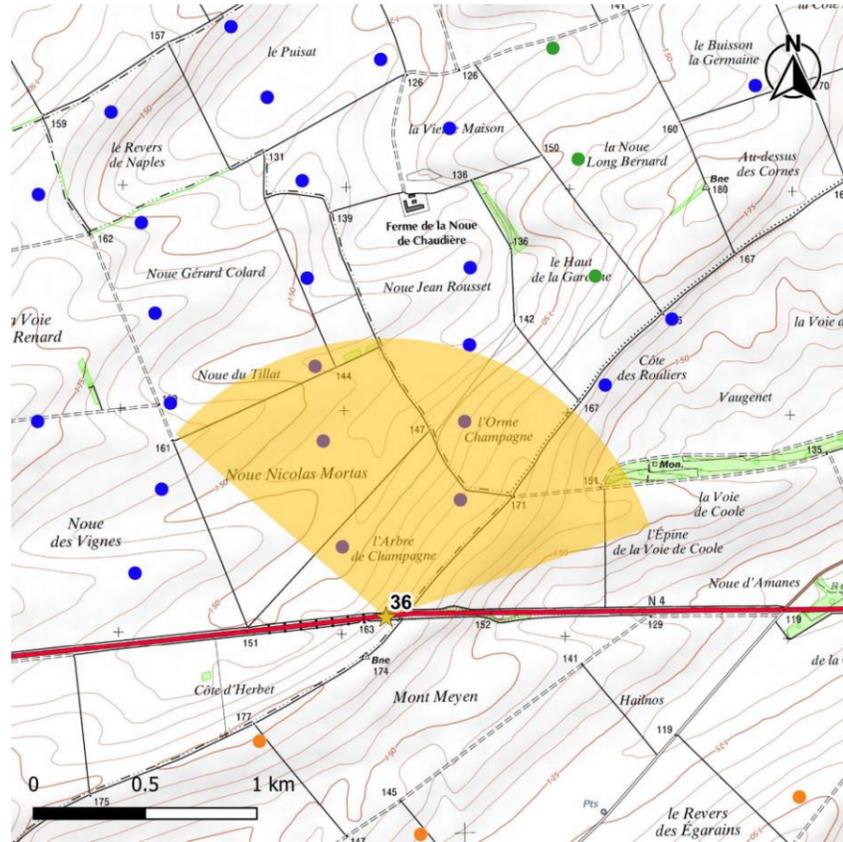


Photo 15 : Vue illustrative et photomontage n°36 selon le contexte éolien de 2019 ; depuis la N4 entre Coole et Maisons-en-Champagne, à 15600 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Pour compléter l'analyse, on note que le photomontage de la Photo 15 présente les différents filtres visuels présents dans le panorama. Dans le cas du point de vue n°36, aucun filtre visuel ne limite l'ouverture visuelle au sein des plaines ouvertes de la Champagne crayeuse outre un petit bosquet qui longe la chaussée et occupe l'extrême gauche du panorama. Pour le reste, la vue en direction du projet de la Vallée de la Craie est complètement ouverte. Seuls les innombrables aérogénérateurs obstruent l'horizon par la densité de leur implantation dans l'espace. La perception du projet selon ce photomontage est alors relativement similaire à celle selon la vue illustrative. Au vu de cette densité éolienne en avant du projet et l'éloignement du projet par rapport au point de vue, les éoliennes de ce dernier ne sont que très peu visibles.

Remarque : Bien que le projet ne soit pas visible, le choix de ce point de vue s'explique par le fait qu'il présente des modifications du contexte éolien autour du projet, à l'échelle du grand paysage. Ainsi, l'étude de ce point de vue permet de rendre compte des effets induits dus à l'évolution du contexte éolien au sein duquel le projet prend place.



Carte 18 : Situation du point de vue n°23 selon le contexte éolien actualisé
(Source : BE JC)

En comparaison de la modélisation du projet selon le contexte éolien de 2019 (Photo 15), l'actualisation de ce dernier fait apparaître certaines modifications. En effet, **la vue illustrative de la Photo 16** montre essentiellement le changement de statut du projet de la Côte de l'Épinette qui est passé d'accordé à construit entre fin 2019 et fin 2021. Ce changement de statut ne témoigne d'aucune modification réelle quant à la perception du projet puisque lors du dépôt du dossier, les éoliennes accordées étaient modélisées sur le photomontage du point de vue n°38 (Photo 15). D'autre part, le gabarit des machines n'a pas évolué entre les deux statuts. La vue filaire montre aussi que certaines éoliennes déposées apparaissent à l'extrême droite du panorama. Il s'agit du parc des Pinceaux. Celui-ci renforce encore la place occupée par la composante éolienne au sein du panorama. Etant donné que les machines de ce parc ne se placent pas directement en avant plan des éoliennes du projet de la Vallée de la Craie, alors elles ne modifient pas vraiment la perception de celui-ci. Pour rappel, le parc n'était déjà pas clairement visible selon le photomontage du dépôt du dossier.

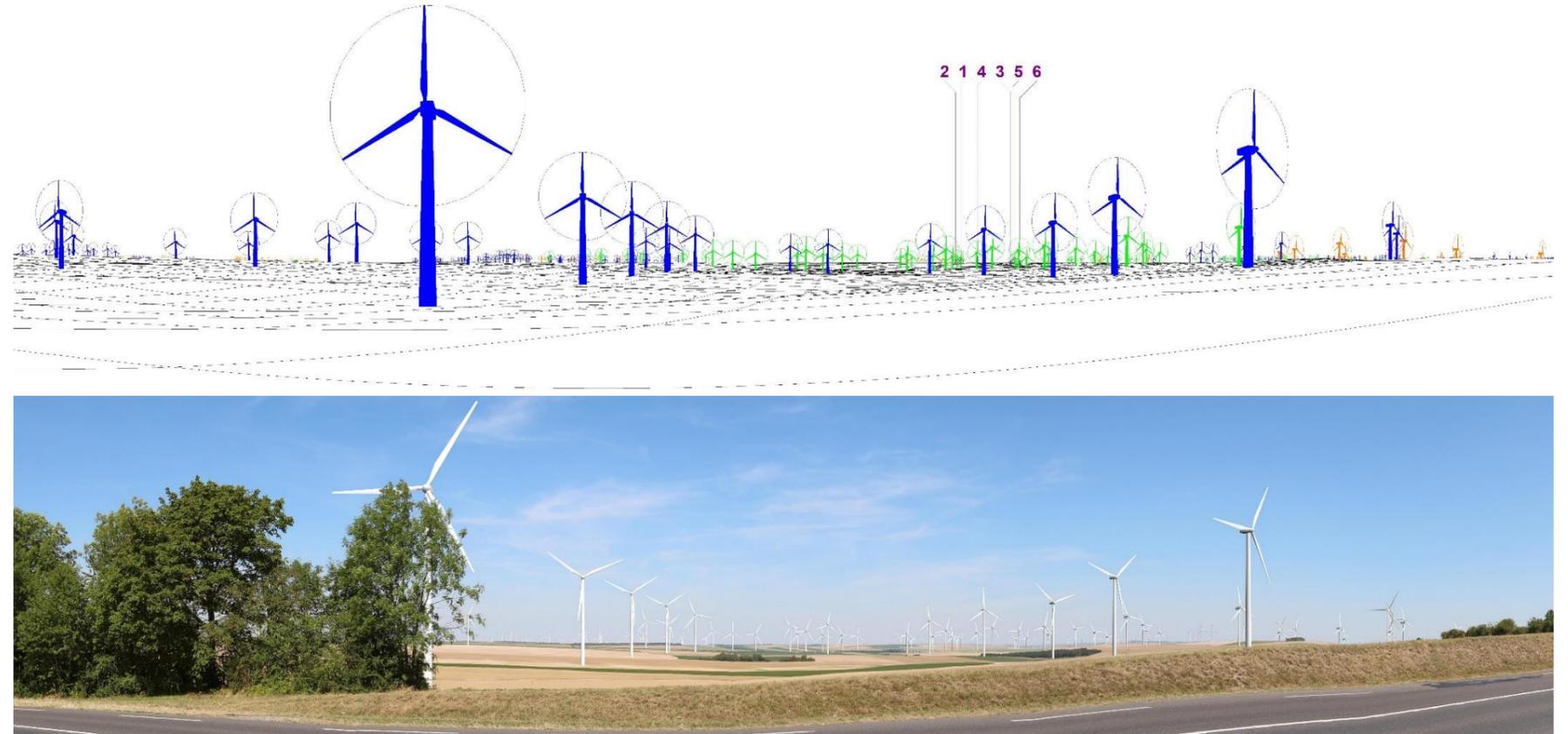


Photo 16 : Vue illustrative et photomontage n°36 selon le contexte éolien actualisé ; depuis la N4 entre Coole et Maisons-en-Champagne, à 15600 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

Le photomontage de la Photo 16 montre que, de la même manière, le projet n'est toujours pas visible selon le contexte éolien actualisé.



Chapitre III.
CONCLUSION DE L'ANALYSE COMPARATIVE
DES CONTEXTES EOLIENS



La présente note a permis de mettre en exergue l'évolution du contexte éolien au sein duquel le projet de la Vallée de la Craie prend place. En l'espace de deux ans, l'essentiel des changements observés concerne des évolutions de statut de parcs déjà recensés fin 2019. D'autre part, la majeure partie des évolutions relevées se concentre au sein des périmètres rapproché et éloigné. À l'échelle de l'aire éloignée, la principale évolution est l'apparition du projet déposé de la Côte du Moulin. Pour le reste, l'espace de proximité du projet a exclusivement vu le changement de statut des parcs des Vents de la Moivre 5, de Quarnon, de Malandaux et des Mothées. Etant donné que les dimensions de gabarits connus sont similaires d'un statut à l'autre, alors l'évolution du contexte ne modifie pas les impacts cumulés présentés puisque les parcs déposés étaient d'ores et déjà modélisés sur les photomontages du dossier initial (comprenant l'état éolien de fin 2019).

La sélection de 8 points de vue proposée vise à intégrer des modifications notables du contexte éolien et selon des situations plus ou moins proches du projet de la Vallée de la Craie. En synthèse de l'analyse de chacun des points de vue, on note que les modifications du contexte éolien qui sont visibles conjointement avec le projet se concentrent au sein des périmètres immédiat et rapproché. Au-delà, le projet n'est pas clairement visible. Dans le contexte modifié, l'apparition du projet déposé de la Côte du Moulin représente la seule évolution modifiant substantiellement les impacts cumulés. Pour l'insertion paysagère, l'étude des nouveaux impacts cumulés montre que ce projet Côte du Moulin vient augmenter la densité et la prégnance de la composante éolienne. D'ailleurs, depuis certains points de vue, celui-ci relativise les effets du projet puisqu'il renforce la part d'éoliennes visibles quand, selon le contexte éolien de 2019, le projet de la Vallée de la Craie était le plus visible ou prégnant depuis les panoramas présentés.